



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL

DU MERCREDI 9 DECEMBRE 2020, A 19H30

PRESIDENCE	M. Frédéric Clément, Président
CONSEIL GENERAL	46 Conseillers généraux sont présents
EXCUSES	MM. François Eugster, Marc Buntschu, Serge Ducret et Renato Iliescu
CONSEIL COMMUNAL	9 Conseillers communaux sont présents

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 1^{er} octobre 2020
2. Message relatif au règlement communal sur l'aide au logement
3. Message relatif au projet d'externalisation des transports scolaires
4. Budget 2021
 - Présentation générale du budget de fonctionnement et des investissements
 - Rapport de la Commission financière
 - Examen du budget de fonctionnement et des investissements
 - Vote final du budget de fonctionnement et des investissements
5. Planification financière 2021-2025
6. Message de la Commission financière au Conseil général relatif à la reconduction de l'organe de révision
7. Message relatif à la modification de l'art. 30 al. 2 let. a des statuts du Réseau Santé Sarine RSS
8. Postulat N° 019 déposé par Mmes Marie-Hélène Brouchoud (PDC) et Francine Defferrard (PDC) au sujet de l'élaboration d'un « Plan lumière » (Plan de l'éclairage) et réalisation de l'extinction nocturne de l'éclairage public (Préavis du Bureau : Postulat recevable)

9. Postulat N° 020 déposé par MM. Pierre Portmann (PDC) et Vanya Karati (PDC) au sujet de la mise en œuvre des conclusions de la Commission de politique sociale – construction d'un immeuble avec des logements à loyer modéré sur un terrain communal avec les locaux nécessaires pour une crèche communale et un centre d'animation (Préavis du Bureau : Postulat recevable)
10. Postulat N° 021 déposé par M. François Grangier (PLR) au sujet d'un soutien complémentaire aux associations culturelles et sportives (Préavis du Bureau : Postulat recevable)
11. Fusion : Etat des discussions
12. Divers

M. Frédéric Clément, Président. Mmes et MM. les Conseillers généraux, chers collègues, Mme la Syndique, Mmes et MM. les Conseillers communaux, Mmes et M. les représentants de la presse et membres du public qui nous suivent sur YouTube, j'ai l'honneur d'ouvrir la séance de ce soir en vous souhaitant à toutes et à tous une cordiale bienvenue. Nous voici lancés pour notre traditionnelle séance marathon de 2 jours ou moins si nous nous montrons tout à la fois zélés et efficaces. Au programme ce soir, le budget 2021 mais aussi l'aide au logement, l'externalisation des transports scolaires ou encore une modification d'article des statuts du Réseau Santé Sarine. Tout cela sous le saut pesant du Covid qui nous force une fois de plus à nous retrouver en ces lieux.

Je constate que la séance de ce soir a été convoquée par pli personnel du 25 novembre 2020, soit dans le délai légal de 15 jours et qu'elle a, ainsi, été régulièrement convoquée.

Pour ce soir, je dois excuser les personnes suivantes :

- M. François Eugster que je salue au passage car je sais qu'il nous regarde. Nous sommes de tout cœur avec toi François. Je dois aussi excuser MM. Marc Buntschu, Serge Ducret et Renato Iliescu.

Vu le nombre de Conseillers généraux présents, j'observe que la majorité des membres sont présents, je déclare donc que le quorum est atteint et que nous pouvons valablement siéger. J'invite les scrutateurs à bien vouloir me communiquer le nombre de Conseillers généraux présents actuellement.

- Nous sommes 43 Conseillers généraux présents.

En préambule, je vais vous communiquer le plan de protection approuvé par M. le Préfet afin que cette séance se passe au mieux, à savoir.

- Le respect des distances interpersonnelles doit être maintenu en permanence d'où le choix de cette salle qui nous a déjà accueilli lors de la première vague.
- Le port du masque est obligatoire même lors des interventions.
- Il n'y a aucun public mais la séance est retransmise en direct par le biais du site internet de la Commune.
- Des micros ont été placés dans la salle pour vos interventions comme lors de notre dernière séance. Je vous prie donc de vous diriger vers ces micros quand je vous donnerai la parole.
- Il n'y aura pas d'apéritif en fin de séance mais le Bureau a décidé d'allouer la somme initialement prévue à cet événement à trois associations, à savoir : CHF 200.- pour l'Association RESPIRE, CHF 200.- pour Solidarité Femmes et CHF 200.- pour Espace Femmes.

Pour évoquer un avenir, je l'espère plus radieux, venons-en à la future assermentation de tout aussi futurs élus communaux pour la prochaine législature 2021-2026. Les dates retenues sont les suivantes :

- Pour les Conseillers communaux, le samedi 24 avril 2021 en matinée
- Pour les Conseillers généraux, le samedi 8 mai 2021 en matinée

Des informations complémentaires, notamment le lieu et le programme vous seront communiqués ultérieurement. Je vous prie de noter ces deux dates dans vos agendas.

Afin de faciliter les débats, nous vous prions d'utiliser le projecteur en envoyant pendant la séance vos propositions par courriel à l'adresse : secretariat@villars-sur-glane.ch. Mme Vonlanthen préparera les différentes interventions pour la projection.

Je vous rappelle également que nos débats sont enregistrés pour le besoin du procès-verbal. Je saisis cette occasion pour remercier également Mme Vonlanthen pour son précieux travail ainsi que notre secrétaire communal, M. Emmanuel Roulin qui m'assiste toujours aussi efficacement tout comme mon Vice-président et plus particulièrement aujourd'hui étant donné que vous êtes notamment éloignés.

Une remarque encore. A compter de cette séance, M. Marc Buntschu siègera en tant que candidat hors parti car il a officiellement démissionné de l'Union Démocratique du Centre.

Ceci étant dit, nous pouvons passer à notre ordre du jour. Avez-vous des remarques à formuler à ce propos ? M. Dietrich.

M. Jacque Dietrich, Conseiller général. C'est une lapalissade que de dire que nous vivons une situation tout à fait particulière. J'ai été, à titre personnel, relativement surpris que cette séance puisse avoir lieu ce soir. Je ne sais pas la forme qu'il convient d'utiliser ; si c'est la motion d'ordre, la proposition ou le postulat, ce dernier me paraît un peu long en termes de temps. Je souhaiterais que le Bureau travaille ardemment à autoriser les personnes officiellement élues à pouvoir siéger de l'extérieur par voix de visioconférence et à pouvoir également voter.

En effet, j'estime que s'il n'y a pas cette possibilité pour les personnes démocratiquement élues qui seraient à titre personnel des personnes à risque et ne devraient pas siéger, c'est un certain déni de démocratie. Je ne sais pas si l'on peut mettre ce point à l'ordre du jour d'emblée ou si tel n'est pas le cas je ferai une proposition pour que l'on puisse avoir cet objet à l'ordre du jour de la prochaine séance.

Mme Véronique Polito Schmidt, Conseillère générale et **M. Nicolas Schmidt**, Conseiller général rejoignent la séance à 19h38.

M. Frédéric Clément, Président. Je tiens à préciser que cette demande a été faite au Préfet et que ce dernier l'a refusée pour notre séance de ce soir et demain soir par manque de bases légales tout simplement.

M. Jacque Dietrich, Conseiller général. Je suis surpris de la réponse car tant au niveau national que cantonal, la chose est possible et que cela a été décidé de manière rapide. Dès lors, je ne vois pas pourquoi au niveau communal cela ne pourrait pas se faire ! Je vous laisse décider dans le cadre du Bureau si c'est une motion, je la dépose, si ce n'est pas une motion, je souhaite que cet objet soit traité au plus tard à l'ordre du jour de la prochaine séance.

M. Frédéric Clément, Président. Le Bureau en a pris acte et en discutera. D'autres interventions ? Tel n'est pas le cas, nous passons au point 1 de l'ordre du jour.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 1^{er} octobre 2020

M. Frédéric Clément, Président. Y a-t-il des remarques au sujet du procès-verbal de la séance du 1^{er} octobre 2020 ? Tel n'est pas le cas, nous passons à son approbation.

Celles et ceux qui approuvent le procès-verbal de la séance du 1^{er} octobre 2020 sont priés de le manifester par main levée.

Le procès-verbal de la séance du 1^{er} octobre 2020 est approuvé à l'unanimité

M. Frédéric Clément, Président. Nous passons à la suite de l'ordre du jour avec le point 2.

2. Message relatif au règlement communal sur l'aide au logement

M. Frédéric Clément, Président. Pour l'ordre des débats, la parole sera donnée tout d'abord à la Commission financière puis au Conseil communal pour expliquer son message et enfin suivra l'entrée en matière avec les interventions des groupes. La parole est à la Commission financière par la voix de sa Présidente, Mme Maillard.

Mme Mélanie Maillard Russier, Présidente de la Commission financière. Lors de sa séance du 23 novembre 2020, la Commission financière a entendu les explications complémentaires de Mme Alizée Rey, Conseillère communale en charge du dossier.

Tout d'abord, la Commission financière relève l'important travail entrepris par la Commission de politique sociale et le Conseil communal dans ce dossier.

La Commission financière, dans sa majorité, est consciente que le prolongement de l'aide directe de 6 mois, accordé en juin dernier par le Conseil général est insuffisant, d'autant plus avec la situation de crise que nous vivons actuellement. Il s'impose dès lors de prolonger cette aide jusqu'au 31 décembre 2022, le temps pour notre Commune d'offrir une aide indirecte au logement digne de ce nom.

La Commission financière salue les différentes démarches proposées par le Conseil communal issues notamment du rapport de la Commission de politique sociale visant à la mise en place d'une nouvelle aide indirecte au logement. Il paraît également intéressant d'intégrer

dans ce projet les autres besoins de notre Commune en matière de petite enfance, d'animation et de logements pour seniors.

Sur la base de ces éléments, la Commission financière, dans sa majorité, préavis favorablement l'adoption du règlement tel que proposé.

M. Frédéric Clément, Président. Je donne la parole au Conseil communal. Mme Rey.

Mme Alizée Rey, Conseillère communale. Le Conseil communal remercie tout d'abord la Commission de politique sociale pour son travail et son excellent rapport qu'elle nous a remis au mois de mars de cette année.

Le Conseil communal s'est penché sur les propositions de la Commission de politique sociale et a procédé à quelques réflexions et il est arrivé à la conclusion qu'il fallait adopter un changement, celui de développer l'aide indirecte car à long terme c'est une solution qui améliore les possibilités de tendre à maintenir des loyers abordables.

La question est : comment maintenir cette aide ? Plusieurs mesures ont été étudiées, elles sont détaillées dans le message. Le Conseil communal s'est surtout focalisé sur le fait d'octroyer un droit de superficie sur un ou plusieurs terrains communaux. L'idée est de proposer des logements à loyer modéré mais aussi d'encourager le développement de quartiers vivants et mixtes.

Le développement de logements à loyer modéré répond à des besoins spécifiques de la population comme les seniors car cette population va augmenter ces prochaines années et il va falloir trouver des solutions.

Ensuite, la politique de logement communal doit aussi intégrer des locaux pour les villaroises et villarois qui répondent à leurs besoins (crèches, bibliothèque, centre d'animation, commerce local, café communal, etc.).

La question qui s'est ensuite posée pour le Conseil communal est avec qui et comment le faire ? Nous avons un maître d'ouvrage d'utilité publique qui est la société coopérative VISAL qui existe depuis les années nonante. Celle-ci a un lien avec la Commune et permet de développer ce que souhaite l'autorité communale. Elle a déjà deux immeubles, des appartements d'urgence et collabore également avec La Tuile. Le seul problème est son endettement qui l'empêche de se développer. Nous avons vu que ces dernières années peu

de choses ont été faites. L'idée est de la réactiver car il y a une nouvelle loi au niveau fédéral pour le logement et cela permettrait à VISAL d'avoir recours aux aides fédérales. Il est évident que VISAL ne pourra pas tout faire toute seule, il faudra mandater un expert, un architecte ou collaborer avec d'autres coopératives, c'est une piste que nous envisageons et que nous aimerions développer ces deux prochaines années.

D'autres mesures ont également été prises en considération, elles sont liées à l'aménagement et à l'urbanisme. Notamment au sujet des quotas lors de la création de nouveaux quartiers ou bien dans un PAD afin d'avoir un quota de logements coopératifs dans chaque zone. Le problème est que le Plan d'aménagement local est en cours d'approbation et arrive à la fin du processus et malheureusement, nous ne pouvons pas le faire tout de suite. Mais, dès le moment où nous aurons un développement ou des changements d'affectations nous pourrions y réfléchir.

En parallèle, il y a toujours l'aide directe qui, selon le Conseil communal ne peut pas être stoppée du jour au lendemain car le développement de l'aide indirecte ne pourra pas se faire en deux temps, trois mouvements mais prendra un certain temps. Le Conseil communal est d'avis que s'il n'y a pas d'alternative à proposer aux personnes qui bénéficient actuellement de l'aide au logement, il faut maintenir l'aide directe.

Le Conseil communal a évalué les propositions de la Commission de politique sociale notamment sur le fait de fermer le cercle des bénéficiaires au 31 décembre 2020. Compte tenu du contexte en lien avec la crise économique que nous vivons actuellement et qui ne risque pas de s'améliorer avec les dernières mesures prises et celles qui seront prises par le Conseil fédéral samedi, il a été décidé de ne pas fermer le cercle des bénéficiaires pour l'instant. Cela pourra être réévalué mais pas tout de suite compte tenu de la situation car nous allons nous retrouver avec des personnes qui tomberont dans une précarité momentanée parce qu'il y a cette crise économique et que cette aide au logement pourrait leur permettre finalement de ne pas se noyer et d'être à flot pour pouvoir repartir sans avoir des dettes d'aide sociale.

Nous avons également pu voir dans les comptes 2019 au mois d'octobre dernier que les montants sont moins importants que les dernières années. Nous avons CHF 120'000.- pour 2019. La tendance est à la baisse.

La deuxième proposition de la Commission de politique sociale était de faire un phasing-out soit de diminuer progressivement la participation communale. Actuellement, la Commune paie 10% du loyer qui serait diminué de 5% à partir de l'année prochaine et continuer à baisser

progressivement. Le Conseil communal a décidé de ne pas entrer en matière sur cette proposition pour l'instant qui pourrait être réévaluer dans deux ans. Comme vous l'avez compris, le Conseil communal décide de prolonger, en l'état, l'aide directe au logement pour deux ans. Le temps de mettre en place les jalons du développement de l'aide indirecte mais aussi de permettre de développer l'aide indirecte et de faire le point. L'idée n'est pas de proposer plus mais deux ans nous paraissent raisonnable pour pouvoir commencer le travail et aller de l'avant. Le Conseil communal vous propose d'accepter ce message tel que proposé.

M. Frédéric Clément, Président. Je donne la parole au Conseil général, M. Moret.

M. Pierre-Yves Moret, Conseiller général. Voici, la prise de position du groupe Verts-PCS, qui donne suite à notre intervention du 24 juin passé. Nous approuvons et félicitons notre Commission de politique sociale d'avoir choisi de traiter l'aide au logement sous deux logiques à la fois directe et indirecte. Les propositions émises par le Conseil communal dans le message qui nous est soumis ce soir vont dans le même sens et cela nous réjouit.

Voici tout d'abord nos commentaires, questions et suggestions concernant l'aide indirecte.

Nous approuvons la plupart des solutions proposées par le Conseil communal pour édicter des conditions cadres cohérentes et incitatives. Nous soutenons tout particulièrement deux mesures concrètes :

- le principe de l'octroi du droit de superficie en faveur du logement coopératif ;
- le principe de l'abandon du prêt de CHF 693'000.- octroyé à VISAL en 1998, à finaliser ultérieurement selon le contenu du projet de développement qu'elle aura élaboré.

Nous regrettons toutefois que le Conseil communal n'ait pas retenu notre proposition d'allouer tout ou une partie des montants WEG (aides fédérales) annuels d'environ CHF 100'000.- pour préfinancer les futures réalisations de l'aide indirecte.

Nous restons dubitatifs en ce qui concerne la coopérative VISAL. Lui attribuer sans sourciller le leadership pour le développement de logements coopératifs dans notre Commune ne va pas de soi aujourd'hui pour trois raisons :

- A ce jour et après plus de 20 ans d'existence, VISAL ne dispose manifestement toujours pas d'une taille critique et n'a pas fait la preuve d'une gouvernance et d'une proactivité avérées ;

- VISAL semble aujourd'hui toujours repliée sur elle-même puisque, à notre connaissance (septembre 2020), elle n'avait pas encore rejoint la quinzaine de coopératives fribourgeoises regroupées au sein du Groupement des maîtres d'ouvrage d'utilité publique fribourgeois FRIMOUP dans lequel l'Etat est très présent. Ce dernier incite et donne des conseils. Nous constatons qu'un partenariat intensif avec cette structure soutenue par le Canton pourrait pourtant s'avérer salubre et efficace ;
- De plus VISAL ne jouit pas actuellement de l'indépendance nécessaire face au Conseil communal puisque trois des six membres de son Conseil d'administration sont aussi des Conseillers communaux, l'un d'entre eux en assume même la présidence. Ils se retrouvent ainsi juges et parties.

Dans ce sens l'intention du Conseil communal de demander à VISAL d'attribuer un mandat pour le développement de projets futurs est ambigu. A notre avis, c'est au Conseil communal d'attribuer un tel mandat en collaboration avec notre Commission de politique sociale pour garantir ainsi un contrôle démocratique. Qu'en pense le Conseil communal ?

Lorsque les résultats de l'étude mandatée seront connus, il s'agira de mettre en concurrence VISAL et d'autres sociétés coopératives en lançant des appels d'offres pour conduire et réaliser les projets retenus. Et c'est là que la coopérative VISAL aura l'occasion de prouver qu'elle a les moyens de ses ambitions.

C'est dans ce contexte, chères et chers collègues, que nous vous demandons de mandater officiellement notre Commission de politique sociale pour qu'elle continue à creuser les pistes liées à l'aménagement du territoire. Il s'agira entre autres d'approfondir les besoins en matière de logements coopératifs, de les ajuster aux offres existantes en terrains et bâtiments, de conseiller le Conseil communal et de tenir le Conseil général au courant de l'avancement des projets.

Nous terminons en vous faisant part de notre prise de position concernant le projet de règlement communal d'aide au logement qui nous est soumis ce soir.

Concernant l'aide indirecte, les articles posent des conditions-cadre claires et stimulantes. Ils vont permettre, comme dit le message du Conseil communal, d'acquiescer et/ou de construire des logements coopératifs à loyer abordable. L'objectif est réaliste et réalisable à condition d'être projeté sur un horizon temporel de 5 à 10 ans.

Il est essentiel auparavant d'éviter une absence d'aide aux bénéficiaires potentiels par un découplage entre les deux aides. Offrir cent logements accessibles à la centaine de bénéficiaires actuels de l'aide individuelle ne peut manifestement pas se faire par un coup de baguette magique.

C'est pourquoi, concernant l'aide indirecte, nous proposons de modifier l'article 16 al. 2 en faisant déployer les effets de l'aide individuelle non pas sur les deux ans mais sur les cinq prochaines années. Lorsque nous passerons à la lecture article par article, nous proposerons de modifier cet article comme suit :

- *Le présent règlement déploie ses effets jusqu'au 31 décembre 2025.*

Une telle décision réaliste et prudente ne peut que donner un signal clair aux habitants concernés en ces temps où le COVID et ses conséquences socioéconomiques sont source de précarisation croissante.

M. Frédéric Clément, Président. A qui puis-je donner la parole ? M. Karati.

M. Vanya Karati, Conseiller général. Pour reprendre les mots de notre estimé collègue, François Eugster, exprimés lors de la séance du Conseil général du 12 décembre 2018, alors qu'il était premier citoyen de la Commune, je cite : « *Tel un serpent de mer de cette législature, même si les serpents ne vont pas encore à la piscine, nous voilà confronté pour la 3^{ème} fois à cet objet...* »

François, si tu nous écoutes en direct, nous profitons au passage pour t'envoyer nos pensées positives.

Depuis cette déclaration de notre collègue et après un nouveau décompte, l'aide directe au logement a été traitée à cinq reprises. A ce rythme et à force de barboter, le serpent dont parlait François finira par boire la tasse. En effet, quatre années se sont écoulées depuis le 14 décembre 2016, 3^{ème} séance de notre législature, lors de laquelle cette thématique était au menu pour la 1^{ère} fois.

En quatre années de débats à ce sujet sur cinq ans de législature, le groupe PDC estime que les progrès sont insuffisants. C'est entre autres pour cette raison que nous avons déposé le postulat n°20 le 23 septembre dernier, décrivant une solution pragmatique et positive pour avancer. Notre postulat sera débattu bien entendu plus tard, au point 9 de notre ordre du jour.

Pour en revenir au message présenté par le Conseil communal aujourd'hui, il paraît important de rappeler que lors de notre dernière assemblée qui s'est tenue ici-même le 24 juin dernier, notre groupe, par la voix de Pierre Portmann, avait souhaité que cette prolongation soit la dernière et qu'une proposition concrète soit soumise au Conseil général d'ici la fin de l'année. Il en allait de la crédibilité du Conseil communal et du respect du travail accompli par la Commission de politique sociale.

La solution concrète se fait toujours attendre et cette situation doit changer. Le groupe PDC est d'avis que la durée de prolongation de l'aide directe au logement doit être réduite, soit au 31 décembre 2021 au plus tard. En effet, si nous voulons inciter la progression et l'évolution de l'aide indirecte au logement tout en amorçant une transition de l'aide directe. Il est donc impératif de poser des jalons plus réguliers et à plus brèves échéances.

Nous craignons que de repousser l'échéance de deux ans, dont une nouvelle prolongation sera à n'en pas douter au menu de la carte de la Grange, ne devienne un oreiller de paresse faisant s'enliser encore cet objet lors de la prochaine législature.

Si certaines gens pourraient y voir la prise en otage des bénéficiaires à des fins politiques, nous y voyons la volonté d'apporter une solution durable pour les soutenir en évitant le phénomène de l'arrosoir et en soignant les finances communales à long terme.

Il nous appartient aujourd'hui de léguer le vent du changement aux bénéficiaires de l'aide, aux villaroises et villarois, ainsi qu'à nos futurs représentantes et représentants dans cette assemblée.

Le groupe PDC propose ainsi l'amendement suivant à l'art.16 al.2 du règlement communal sur l'aide au logement tel que proposé ce soir par le Conseil communal :

« Il déploie ses effets jusqu'au 31 décembre 2021 »

M. Frédéric Clément, Président. A qui puis-je donner la parole ? Mme Andina.

Mme Roseline Andina-Vermot, Conseillère générale. Pour faire suite à sa séance de préparation qui s'est tenue le mercredi 2 décembre dernier par visioconférence, le parti socialiste vous fait part de son plein soutien au message relatif au règlement communal sur l'aide au logement.

Evidemment, je ne vais pas vous relire tout le message mais vous exposer quelques faits bien précis concernant cet objet.

Comme vous le savez déjà, l'aide au logement a été introduite dans notre Commune dans les années 1990 suite à l'acceptation par les villarois d'une initiative du parti socialiste. Une aide au logement comprenant deux volets bien distincts, à savoir : l'aide directe et l'aide indirecte.

Villars-sur-Glâne peut s'enorgueillir de ses prestations, puisque c'est la seule commune qui permet aux familles modestes, aux familles dites « working poor », aux seniors et à toute autre personne fragilisée de bénéficier de ces aides au logement. Dans notre Commune, c'est connu, le prix des loyers peut atteindre des plafonds astronomiques, ce qui n'est pas à la portée de tout le monde. Les communes fribourgeoises devraient prendre en exemple ce module de prestations villarois qui évite à ces bénéficiaires de se noyer dans le marasme de l'assistance sociale.

Alors que durant quelques temps des bénéficiaires avaient pu pallier à leurs problèmes momentanés grâce à l'aide directe perçue, en cette année si particulière, où il a fallu faire face aux impondérables du Covid-19, il est à prévoir que le nombre de demandes pour ce type d'aide augmente à nouveau.

Il serait ainsi délicat de vouloir soustraire cette aide directe dont cette catégorie de personnes dépend fortement.

Pour tenter de convaincre les plus indécis à appuyer ce message qui nous est soumis, je rappelle simplement que les aléas de la vie ne nous sont pas toujours favorables, il n'est pas impossible que l'un ou l'autre d'entre nous, ici présent, pourrait un jour se retrouver face à une telle situation, celle de se retrouver soudainement dans un moment de précarité qui l'amènerait à devoir recourir à cette forme d'aide au logement.

Quant à l'aide indirecte, elle permet aux familles et personnes ayant un revenu modeste d'accéder à des appartements à loyer modéré. Au fil du temps, la demande s'est accrue et il est temps que d'autres bâtiments comprenant des appartements à loyer modéré soient bâtis dans notre Commune.

Ce développement peut, en particulier, se faire à travers la société coopérative VISAL, créée à l'époque pour concrétiser le volet de l'aide indirecte au moyen de deux bâtiments à loyer modéré. Depuis plus rien, si ce n'est, entre temps, l'acquisition d'un appartement pour les logements dits « d'urgence » et d'un appartement dit de « réinsertion » géré avec « La Tuile ».

Cependant la VISAL n'a, aujourd'hui, pas les moyens financiers suffisants pour endosser seule d'autres charges supplémentaires. Il est donc temps que la Commune, contribue à la redynamiser par exemple en abandonnant le prêt d'un peu plus de CHF 690'000.- versé à l'époque voire en lui concédant un droit de superficie sur des terrains à bâtir communaux, afin de permettre la construction de nouveaux bâtiments à loyer modéré qui conforteraient la qualité de vie des habitants villarois aux moyens financiers limités.

Moult idées germent pour ces bâtiments soient utilisés à bon escient. Un tel parc immobilier coopératif pourrait sembler un projet complexe et de grande envergure, mais il n'est de loin pas utopique.

Nous sommes néanmoins conscients qu'un tel projet prend du temps, engendre des moyens importants et ne peut, de ce fait, être réalisé dans l'immédiat.

Le leitmotiv de ce message. Pour mener à bien la mise en place et le développement fort complexe de ce projet d'aide indirecte, il est primordial que durant ce laps de temps, l'aide directe puisse continuer à être versée aux familles de notre Commune se trouvant dans une situation financière difficile. Qu'advierait-il de ces bénéficiaires si nous ne trouvons pas d'alternative ?

Au nom du parti socialiste, nous soutenons fermement ce message ainsi que la poursuite de l'aide directe et nous vous invitons à en faire de même.

M. Frédéric Clément, Président. Je donne la parole à M. Gobet.

M. Gaël Gobet, Conseiller général. Le groupe PLR-PVL a traité du message relatif au règlement communal sur l'aide au logement dans sa séance préparatoire du 3 décembre 2020.

Que dire de ce message ? Une fois de plus, nous avons l'impression séances après séances, de vivre dans une boucle temporelle et de voter quasiment les mêmes propositions. Lors de la dernière révision de ce règlement, ne nous avait-on pas dit que le Conseil communal avait besoin de temps afin de préparer la succession de cette aide directe.

Aujourd'hui, à l'heure de discuter du présent règlement, force est de constater que cela nous laisse un goût de déjà-vu. Alors certes, une aide indirecte au logement a été introduite dans le titre et dans deux articles du règlement. A part un effet cosmétique, je ne vois pas bien les réels changements apportés à ce règlement, puisque l'aide directe, vouée à disparaître, est sans cesse reconduite ! En effet, nul besoin d'un règlement pour que la Commune puisse

octroyer un droit de superficie à une coopérative de logement. En d'autres termes, nous regrettons que l'aide indirecte ne déploie pas d'effets obligatoires pour la Commune.

Ainsi, nous craignons que cela reste lettre morte et qu'aucun projet concret ne voie le jour. Il y a fort à parier que nous nous reverrons dans deux ans pour discuter d'une énième prolongation de cette aide directe. Nous en avons assez des promesses et demandons désormais des actes.

Si le Conseil communal a suivi quelque peu les recommandations de la Commission de politique sociale, celle-ci a-t-elle été consultée dans le cadre de l'élaboration de ce nouveau règlement ? La question mérite d'être posée au vu de ce qui nous est présenté ce soir.

Par ailleurs, VISAL est-elle la société coopérative la plus à même de mener à terme un projet de logements à prix modéré ? Ne faudrait-il pas étudier d'autres pistes et aborder d'autres sociétés coopératives de logement ? Cela a-t-il été fait ?

Cela étant, le groupe PLR-PVL, conscient de la situation délicate que traversent certains de ses concitoyens et du risque de paupérisation qu'une suppression pure et simple constituerait pour ces personnes, accepte, du bout des lèvres et non sans amertume, de soutenir une prolongation de l'aide directe.

Nous souhaitons que le Conseil communal se mette au travail dès maintenant et nous propose un projet concret d'aide indirecte pour la fin de l'année prochaine, afin que les belles paroles soient enfin transformées en actes concrets. En ce sens, nous soutenons vivement la proposition d'amendement du PDC qui prévoit de limiter la prolongation de l'aide directe pour une année seulement.

M. Frédéric Clément, Président. D'autres interventions ? Mme Uehlinger.

Mme Marie-Lucie Uehlinger, Conseillère générale. En complément à l'intervention de notre groupe concernant les logements coopératifs et l'aide indirecte, je souhaite insister sur l'option qui consiste à transformer des bâtiments déjà existants en coopératives de logements.

L'agglomération fribourgeoise regorge d'appartements neufs et vides. J'ai donc de la difficulté à imaginer de sacrifier des espaces encore verts pour la construction de nouvelles maisons. Dans ce sens, il pourrait être plus avantageux financièrement et plus respectueux de

l'environnement d'opter pour la rénovation de bâtiments existants. Cette option serait moins onéreuse et pourrait être réalisée plus rapidement.

Il est clair qu'une coopérative n'implique pas une simple rénovation d'appartements. Elle cherche à offrir à ses habitants une nouvelle façon de vivre ensemble en milieu urbain. Elle implique :

- de déterminer des conditions pour une mixité sociale et intergénérationnelle ;
- de créer des espaces partagés qui favorisent échanges et solidarité (lieux de réunions, ateliers, jardins), ainsi que des structures pour la vie communautaire comme une crèche de quartier par exemple ;
- de privilégier des matériaux et une construction écologiques et durables et des appartements évolutifs.

La Commune pourrait faire l'acquisition d'un terrain déjà construit et octroyer ensuite un droit de superficie à la coopérative qui se chargerait de la transformation des bâtiments. Un tel projet fait partie, par exemple, des buts de la coopérative L.I.F.E qui a déjà contacté la Commune par le passé.

Cette façon de procéder pourrait hâter la transition entre aide directe au logement et aide indirecte.

M. Frédéric Clément, Président. D'autres interventions au sein du Conseil général ? Tel n'est pas le cas, je donne la parole au Conseil communal, Mme Rey.

Mme Alizée Rey, Conseillère communale. Je vais tout d'abord répondre à la question de M. Moret concernant la VISAL. J'ai eu l'occasion de participer à une séance avec FRIMOUP, il n'y a pas encore eu de proposition d'adhésion mais la discussion est en cours. Dès le moment où il sera décidé de développer VISAL, il est clair pour le Conseil communal qu'il faudra s'investir et s'entourer d'autres personnes. Au sujet de l'indépendance de VISAL vis-à-vis du Conseil communal, si ce dernier développe une politique communale du logement en intégrant des crèches communales et autres, il est normal que des Conseillers et Conseillères communaux soient impliqués. C'était une volonté du Conseil communal de garder en main la VISAL.

Au sujet de l'implication de la Commission de politique sociale, celle-ci est plus axée sur les questions sociales que sur la question de l'aménagement du territoire. Ce serait plutôt le rôle

des Services techniques voire même de la Commission d'aménagement. Le Conseil communal est d'avis qu'il faut impliquer la Commission de politique sociale mais seulement au moment où le mandat sera défini et lorsque la direction sera donnée.

Pour répondre à M. Gobet, la Commission de politique sociale n'a pas été consultée, c'est un oubli malheureux du Conseil communal en lien avec les conditions sanitaires actuelles.

Concernant le postulat de M. Karati au sujet de la mise en œuvre des conclusions de la Commission de politique sociale qui va être traité ce soir, je saisis l'occasion pour vous informer que le Conseil communal vous invite à l'accepter car il lui donnera une pression supplémentaire pour vous présenter un message rapidement.

La solution concrète n'est pas là aujourd'hui car pour construire un immeuble ou octroyer un droit de superficie cela ne se fait pas en quelques mois. Il faut compter presque deux ans pour construire un bâtiment et cet élément doit être pris en compte.

J'ai eu des contacts avec SODALITAS ainsi qu'avec le Chef du Service cantonal du logement pour voir les possibilités de certaines coopératives car certaines sont actives plutôt dans la gestion d'immeubles. Ce sont aussi des questions à se poser car comme les immeubles au chemin du Verger, c'est une régie qui s'occupe de la gestion.

Concernant les remarques de Mme Uehlinger au sujet des transformations et rénovations de bâtiments existants en logements coopératifs, c'est une bonne idée mais c'est plutôt aux coopératives d'agir car la Commune actuellement ne peut pas acquérir de terrains pour des questions financières. C'est pour cela que ce développement doit être fait via la VISAL car elle peut bénéficier des aides fédérales pour acquérir des logements ou construire des bâtiments. C'est cette voie là que le Conseil communal a décidé afin de ne pas préjudicier la situation financière de la Commune afin d'aller de l'avant avec l'aide indirecte au logement.

La problématique de rénovations ou transformations, c'est que souvent les propriétaires sont âgés et souhaitent rester dans leur logement, ce qui pose problème.

M. Frédéric Clément, Président. Je donne la parole à Mme la Syndique.

Mme Erika Schnyder, Syndique. Je ne vais pas répéter ce qui a été dit par Mme Rey mais je voudrais tout de même faire une remarque au sujet de la société coopérative VISAL. Cette dernière a été fondée, à l'époque, suite à une initiative populaire, contre vents et marées.

Si VISAL ne s'est pas développée comme elle aurait dû l'être, c'est par une mauvaise volonté politique, n'ayons pas peur des mots. On n'a pas arrêté de mettre des bâtons dans les roues de cette société chaque fois qu'elle voulait faire un effort pour acquérir un immeuble ou pour développer ses activités dans le cadre de l'aide indirecte. Même dans le cadre de l'aide directe, il a fallu attendre deux législatures avant de pouvoir ramener VISAL à son but initial.

Ce n'est pas par mauvaise volonté ou par paresse mais bien par manque de volonté politique. Il semblerait que les temps changent et que la volonté politique aussi. La société coopérative VISAL a des potentialités de développement et celles-ci pourront se développer uniquement si la volonté politique est là.

Je ne dis pas que VISAL devrait avoir l'exclusivité, mais je rappelle qu'elle a été conçue pour aider le Conseil communal, précisément, à développer sa politique d'aide indirecte au logement.

Pour terminer, je rappellerais que VISAL n'est pas la seule société où il y a des membres du Conseil communal qui siègent au Conseil d'administration, il y a aussi la FAEF par exemple. C'est précisément parce que c'est une politique voulue et qui doit être soutenue par le Conseil communal.

Inutile de mettre la charrue devant les bœufs, le Conseil communal ne va pas arriver avec un projet sur un plateau, c'est un travail de longue haleine qui nécessitera des discussions avec plusieurs partenaires, un examen approfondi de la situation mais également, ne l'oublions pas, une analyse de la situation financière de la Commune car les années à venir seront particulièrement compliquées.

M. Frédéric Clément, Président. D'autres interventions ? M. Grangier.

M. François Grangier, Conseiller général. Au vu des deux amendements proposés par deux groupes, je demande une suspension de séance.

La séance est suspendue de 20h20 à 20h27.

M. Frédéric Clément, Président. Nous allons passer au règlement article par article. Je vous rappelle que nous allons procéder au vote article par article. S'il n'y a pas de contre-proposition, la version du Conseil communal sera acceptée. Dans le cas où il y a une contre-

proposition, si la version initiale du Conseil communal recueille la majorité des voix, la contre-proposition d'un article ne sera pas soumise au vote.

Au cas où il y aurait une ou plusieurs contre-propositions concernent le même article, nous voterons tout d'abord sur la version du Conseil communal, si elle est refusée nous voterons ensuite sur la contre-proposition qui s'éloigne le moins de la proposition initiale et ainsi de suite. La première contre-proposition qui aura obtenu la majorité des voix sera définitivement retenue et les autres écartées. S'il y a un doute lors du vote, le Bureau demandera une interruption de séance. Finalement, nous procéderons au vote d'ensemble soit le règlement dans sa totalité avec les contre-propositions adoptées. Y a-t-il des questions ou remarques à formuler sur les modalités présentes ? Tel n'est pas le cas, nous passons à l'article 1.

Article 1

Pas de remarque. L'article est approuvé.

Article 2

Pas de remarque. L'article est approuvé.

Article 3

Pas de remarque. L'article est approuvé.

Article 4

Pas de remarque. L'article est approuvé.

Article 5

Pas de remarque. L'article est approuvé.

Article 6

Pas de remarque. L'article est approuvé.

Article 7

Pas de remarque. L'article est approuvé.

Article 8

Pas de remarque. L'article est approuvé.

Article 9

Pas de remarque. L'article est approuvé.

Article 10

Pas de remarque. L'article est approuvé.

Article 11

Pas de remarque. L'article est approuvé.

Article 12

Pas de remarque. L'article est approuvé.

Article 13

Pas de remarque. L'article est approuvé.

Article 14

Pas de remarque. L'article est approuvé.

Article 15

Pas de remarque. L'article est approuvé.

Article 16

M. Frédéric Clément, Président. Je donne la parole à M. Moret.

M. Pierre-Yves Moret, Conseiller général. En préambule, je rappellerais que lorsque le Conseil communal parle des étapes de construction d'une coopérative de logement, parle d'environ quatre ans de projet. Je cite ... « *au niveau du planning d'une construction pour un immeuble avec une valeur estimative de 15 millions, il faut considérer environ deux ans pour établir le projet et obtenir le permis de construire et environs 18 mois de chantier, soit au total quatre ans* »

Dans ce sens-là et pour éviter le déphasage que nous avons craint, nous proposons de modifier l'article 16 al. 2 à savoir :

Art 16

² *Il déploie ses effets jusqu'au 31 décembre 2025* »

C'est à ce prix que nous éviterons un vide pour les habitants potentiellement bénéficiaires de l'aide directe au logement.

M. Frédéric Clément, Président. Je donne la parole à M. Karati.

M. Vanya Karati, Conseiller général. Le groupe PDC maintient son amendement comme suit :

Art 16

² *Il déploie ses effets jusqu'au 31 décembre 2021* »

M. Frédéric Clément, Président. Mme Rey souhaite la parole.

Mme Alizée Rey, Conseillère communale. Le Conseil communal maintient sa proposition de deux ans car il estime que cette période laisse le temps de développer un projet et la flexibilité pour redéfinir les conditions de l'aide au logement.

46 conseillers généraux sont présents.

M. Frédéric Clément, Président. Nous allons tout d'abord voter sur la proposition du Conseil communal.

Celles et ceux qui accepte la proposition du Conseil communal pour l'article 16 al. 2 à savoir : *Il déploie ses effets jusqu'au 31 décembre 2022*, sont priés de le manifester par main levée.

La proposition du Conseil communal est refusée par 24 non contre 22 oui

M. Frédéric Clément, Président. Nous passons à la contre-proposition du groupe PDC.

Celles et ceux qui accepte la contre-proposition du groupe PDC pour l'article 16 al. 2 à savoir : *Il déploie ses effets jusqu'au 31 décembre 2021*, sont priés de le manifester par main levée.

La contre-proposition du groupe PDC est refusée par 24 non contre 22 oui

M. Frédéric Clément, Président. Nous passons à la contre-proposition du groupe Verts-PCS.

Celles et ceux qui accepte la contre-proposition du groupe Verts-PCS pour l'article 16 al. 2 à savoir : *Il déploie ses effets jusqu'au 31 décembre 2025*, sont priés de le manifester par main levée.

La contre-proposition du groupe Verts-PCS est acceptée par 24 oui contre 22 non

M. Frédéric Clément, Président. Nous continuons avec l'article 17.

Article 17

Pas de remarque. L'article est approuvé.

M. Frédéric Clément, Président. Nous allons passer au vote final.

Celles et ceux qui acceptent la modification du règlement communal sur l'aide au logement tel que proposé par le Conseil communal avec son amendement sont priés de le manifester par main levée.

Le règlement sur l'aide au logement est approuvé par 24 oui contre 22 non.

M. Frédéric Clément, Président. Nous passons au point 3 de l'ordre du jour.

3. Message relatif au projet d'externalisation des transports scolaires

M. Frédéric Clément, Président. La parole est à la Commission financière, Mme Maillard.

Mme Mélanie Maillard Russier, Présidente de la Commission financière. Lors de sa séance du 23 novembre 2020, la Commission financière a entendu les explications complémentaires de Mme Caroline Dénervaud, Conseillère communale en charge du dossier.

En premier lieu, la Commission financière salue les efforts du Conseil communal pour trouver des solutions, ici, concernant le transport des écoliers, en vue de réduire les charges communales.

Il y a lieu de relever que le message qui lui est soumis n'est pas clair sous certains aspects. C'est le cas du point 4 traitant du comparatif des coûts. Les éléments pris en compte dans les variantes ne sont pas identiques d'où l'impression de comparer « des pommes avec des poires ». Pour exemple, le coût du transport particulier de certains élèves qui n'a pas été pris en compte dans les variantes d'externalisation.

Autre élément du message qui mériterait d'être plus explicite, le point 5, ayant trait aux charges financières. Comme déjà souligné plus d'une fois par la Commission financière, le Conseiller communal en charge du dossier devrait être épaulé par le Service des finances pour ce qui est de l'aspect financier du message, d'autant plus maintenant avec l'introduction de MCH2 et ses nouvelles normes. La qualité des messages en serait nettement améliorée.

La Commission financière attend des explications sur ses remarques et aussi des éclaircissements sur les raisons qui ont poussé le Conseil communal à abandonner l'utilisation des transports publics TPF pour tous les déplacements des élèves. Autre élément qui interpelle la Commission financière : dans son message de 2018, (d'ailleurs refusé par le

Conseil général), le Conseil communal prônait l'achat d'un nouveau bus scolaire, pour un montant de CHF 56'400.-, solution préconisée car plus avantageuse que la réparation du bus, alors que selon ce nouveau message, la solution achat est écartée au profit d'une externalisation. La Commission financière se pose la question si, en 2018, la comparaison des coûts avait été faite de façon efficiente.

A la majorité, la Commission financière préavise favorablement l'acceptation du contrat d'externalisation des transports scolaires pour un montant de CHF 150'000.- TTC dont CHF 50'000.- TTC grèveront le budget 2021.

M. Frédéric Clément, Président. Je donne la parole au Conseil communal. Mme Dénervaud.

Mme Caroline Dénervaud, Conseillère communale. Je remercie la Commission financière pour son rapport et ses remarques auxquelles je vais répondre immédiatement.

Tout d'abord, dans un très grand nombre de communes, les transports des élèves sont déjà externalisés. Celles que nous avons contactées pour connaître leur avis sur les entreprises sollicitées ont déclaré qu'elles ne reviendraient en aucun cas en arrière. En effet, les conditions pour conduire des élèves se sont drastiquement élevées ces dernières années, que ce soit au niveau des véhicules ou de la formation des chauffeurs. Par ailleurs, il arrive régulièrement que les bus dont nous disposons soient trop petits pour accueillir une classe entière. Dans ce cas, il faut utiliser deux bus ou que l'enseignant utilise son propre véhicule, ce qui est fortement déconseillé.

S'agissant de la clarté du message, il est vrai que nous n'avons pas mentionné, sous les coûts actuels les frais liés au transport école-domicile des élèves. Ces montants sont compris dans la situation 2019 et dans la variante achat. Ils s'élèvent de manière estimative à CHF 10'300.- par an pour cinq élèves alors que les recettes s'élèvent à CHF 1'250.- (5 enfants à CHF 25.- par mois pour 10 mois). Le déficit annuel de ce poste est donc de plus de CHF 9'000.-.

Le Conseil communal a décidé d'arrêter ces transports qui est une offre à bien plaisir. En effet, selon les exigences de la loi et du règlement scolaire, les communes sont tenues d'organiser des transports pour les élèves qui habitent à plus de 2,5 km de leur école ou pour les trajets reconnus comme dangereux, indépendamment de la distance parcourue. Actuellement, en raison de la répartition des écoles sur tout le territoire communal, les trajets ne dépassent jamais plus de 2,5 km. Seuls deux enfants sont concernés par un trajet potentiellement dangereux. Les parents seront contactés afin de trouver une solution, comme le prévoit la législation scolaire.

Ces frais de transport domicile-école ne se retrouvent donc pas dans la variante externalisation.

S'agissant du point 5, ayant trait aux charges financières, je vous certifie que le Service des finances a expressément été consulté. Les corrections apportées par Mme Rusterholz, Cheffe du Service des finances, notamment quant à la compatibilité avec MCH2, ont été introduites dans le message.

La décision d'abandonner l'utilisation des transports publics pour tous les déplacements des élèves a été prise à la fois pour des raisons financières et après consultation des responsables d'établissement. En effet, le fait que les élèves soient pris de porte à porte permettra d'avoir des bus toujours adaptés au nombre d'élèves. De plus, notamment pour la natation, cela permettra :

- Un gain de temps pour tous les degrés qui leur permettra de travailler plus longtemps en classe. En effet, actuellement, il faut quasiment la matinée pour bénéficier de 50 minutes de leçon de piscine et même que 30 minutes pour les élèves de 2H ;
- pour les élèves de 2H : à l'aller, il y a une longue marche de la gare jusqu'à l'école libre publique, les enfants sont donc déjà fatigués lorsqu'ils arrivent pour la leçon ; au retour, quand le bus est bondé à la gare avec les élèves du CO, il y a un problème de sécurité, ce qui engendre un grand stress pour les enseignantes qui ont peur de perdre un élève ;
- pour tous les degrés, on relève quelques problèmes de sécurité dans les bus TPF, car les enfants ne sont pas tous assis, ainsi que lors des trajets à pieds, même dans les zones 30 ;
- l'hiver, avec les gants, bonnets, combinaisons, il faut plus de temps aux élèves pour s'habiller, avec le risque d'arriver fréquemment à l'école après 11h40 (fin des classes);
- enfin, parfois l'arrivée d'une vingtaine d'élèves dans un bus est mal perçue par les utilisateurs !

A noter que dès le passage au CO, les élèves seront amenés à prendre quotidiennement les transports publics. Pour ce qui est d'apprendre à utiliser les bus, cela relève essentiellement des parents. Les élèves de 8H bénéficient du passage du bus prévention TPF dans les classes en vue de leur passage au CO.

Dans le message de 2018, il est vrai que la solution externalisation n'avait pas été étudiée. C'est le rejet du message pour l'achat d'un nouveau bus qui a poussé le Conseil communal à étudier d'autres variantes, ce qui finalement est une bonne chose, car au final, on peut faire

une réelle économie de CHF 50'000.- par année, ce qui, en cette période, ne peut qu'être appréciable.

Je reste à disposition pour les questions.

M. Frédéric Clément, Président. La parole est au Conseil général. M. Schmidt.

M. Nicolas Schmidt, Conseiller général. Le groupe Verts-PCS soutiendra le message avec quelques remarques, interrogations et irritations.

Nous le soutenons car gain de temps pour les élèves, garantie de la formation continue des chauffeurs afin d'assurer la meilleure sécurité. Economie non négligeable, discernable malgré quelques lacunes du message et surtout le réengagement des deux chauffeurs aux conditions actuelles.

Nos irritations : il n'est pas heureux que la Commune choisisse une offre privée qui in fine cannibalise des courses pour la piscine qui aurait pu être faites en transport public. Transport qui est subventionné par la Commune. En outre, apprendre comment utiliser les TPF avec les élèves est important afin d'habituer les enfants aux transports publics.

Par ailleurs, il est trop simpliste d'affirmer que le diesel est la seule option et ainsi penser avoir répondu aux interrogations concernant le domaine écologique. Il aurait été important de demander au fournisseur des informations quant à leur flotte. Un véhicule diesel de dix ans n'est pas comparable avec un véhicule aux normes Euro 6. Le Conseil communal sait-il avec quel genre de véhicule les parcours seront effectués ? Lors de futurs appels d'offres, nous exigeons que le changement de paradigme introduit par le Parlement fédéral dans le domaine des marchés publics à savoir, des marchés publics durables et une concurrence axée sur la qualité soient respectés.

Une remarque de dernière minute, je viens de comprendre que cette offre entre école et domicile qui n'était, certes, pas très utilisée, tombera complètement. Ce message n'était pas clair et je le déplore.

Pour terminer, nous espérons que les bus scolaires après 2018 et 2020 ne deviendront pas le prochain serpent de mer du Conseil général en remplacement de l'aide au logement.

M. Frédéric Clément, Président. Mme Teixidor-Tâche.

Mme Colette Teixidor-Tâche, Conseillère générale. Lors de sa séance du 1^{er} décembre 2020, le groupe PDC a étudié avec attention le message concernant le projet d'externalisation des transports scolaires.

Au vu des analyses apportées comprenant soit l'achat soit l'externalisation, il est clair et évident qu'une externalisation est la solution la plus adaptée à l'heure actuelle. En effet, il est parfois plus judicieux de se tourner vers des professionnels spécialisés dans un domaine, plutôt que de chercher à tout maîtriser en interne.

Cela pourrait être une piste pour réduire certains postes au budget dans le futur. Le Conseil communal doit continuer à faire preuve de courage dans ce sens et à innover.

Même si la question des véhicules électriques se pose, pour l'instant il n'y a pas de véhicule adapté pour l'usage scolaire.

Le groupe PDC remercie le Conseil Communal pour la qualité du message ainsi que des explications concernant son financement.

A l'unanimité des membres présents, le groupe PDC accepte la proposition du Conseil Communal pour un contrat d'externalisation des transports scolaires, cela pour un montant total de CHF 150'000.- TTC sur 3 ans. La somme de CHF 50'000.- TTC grèvera donc le budget 2021.

M. Frédéric Clément, Président. M. Dietrich.

M. Jacques Dietrich, Conseiller général. Dans sa séance du 2 décembre dernier, tenue en visioconférence, notre groupe a analysé avec attention ce message concernant le projet d'externalisation des transports scolaires.

Le moins que l'on puisse dire est que nous avons eu beaucoup de peine à le comprendre et à en définir les enjeux : toutefois nous en avons dégagé les remarques suivantes :

1. Aspects financiers :

Lorsqu'une telle différence apparaît entre deux offres, il est nécessaire d'aller rencontrer le plus cher et de demander des explications. Ce d'autant plus qu'il s'agit des TPF, un des quatre

piliers de l'économie fribourgeoise rappelons-le. Les TPF disent devoir acheter un bus pour cette prestation : il doit certainement y avoir d'autres explications.

Nous n'avons aucune explication sur cette différence entre TPF et Taxis-Services. Nous avons donc de grands doutes concernant les prestations. Nous ne pouvons pas nous empêcher de penser que pour baisser les prix, les chauffeurs ne sont pas payés au mieux, et qu'en est-il de la qualité des bus.

2. Aspects humains :

Il nous est indiqué que les deux chauffeurs actuels seront réengagés, par l'entreprise envisagée pour le mandat. Il n'est pas dans les gênes de notre parti d'accepter, sans avoir de grandes précisions, un départ forcé d'employé de longue date. Le peu d'indication que nous avons sur le réengagement de nos chauffeurs, nous laisse craindre le pire quant à leurs futures conditions de travail à savoir :

- Vont-ils continuer leur travail à Villars-sur-Glâne ?
- Seront-ils des employés comme les autres dans l'entreprise en question avec donc les mêmes contraintes d'horaire, à savoir travail le soir, et le week-end et travail de 12 heures par jour ?
- Leur caisse de retraite sera-t-elle équivalente ? Si la Commune doit compenser, quel sera alors le gain réel ?
- Quelle clause de non-licenciement a été obtenue par l'entreprise mandatée ?

3. Quelques autres aspects :

Il est passé sous silence la disparition d'une prestation, à savoir le transport de quelques enfants trop éloignés de l'école et qui bénéficiaient d'un transport. On peut discuter de le garder ou non ; toutefois il aurait été honnête de l'intégrer dans les calculs.

Avec l'éventuel externalisation, les enfants ne prendraient plus le bus de ligne, ce qui est regrettable. D'une part cela les fait marcher un peu, ce qui ne fait jamais de mal, et d'autre part cela les éduquent aussi dans la prise des transports publics, ce qui est très important à nos yeux.

Enfin, nous ne comprenons rien concernant la libération du temps à disposition pour les enseignants du sport : ces derniers n'ont de toute manière pas le droit de conduire un tel bus,

à moins d'être titulaire du permis adéquat, ce qui les obligent à faire les mêmes cours que les chauffeurs. Je le rappelle, les professeurs de sport n'ont pas le droit de conduire ces bus.

Enfin, l'analyse de coûts, avec le maintien des bus, actuels ou neufs, et les chauffeurs actuels, montre que cela est compétitif par rapport à l'offre TPF.

Si l'achat de véhicule peut être envisagé, il ne faut pas non plus se laisser impressionner par les km des véhicules ; aujourd'hui, surtout avec des diesels, un kilométrage de 400'000 km est chose courante. S'il est correctement entretenu cela ne pose aucun problème, tant pour la gestion des coûts que pour l'expertise.

Pour toutes ces raisons, notre groupe, à l'unanimité souhaite que, comme indiqué dans le titre, ce message reste à l'état de projet et donc a décidé de ne pas le soutenir.

M. Frédéric Clément, Président. Je donne la parole à Mme Bernhard.

Mme Irene Bernhard, Conseillère générale. Le groupe PLR-PVL soutient l'externalisation des transports scolaires telle que proposée, réalisée par une entreprise privée qui nous a soumis une offre très attractive.

On a pu entendre ce soir la déception de certaines personnes et certains groupes sur le fait que les élèves n'utiliseront plus les transports publics pour les transports scolaires.

Certes, c'est une aide si l'école apprend à nos élèves à utiliser les transports publics mais je reste convaincue à 100% que cela est une tâche primordiale des parents. Si les parents prennent la voiture juste pour aller à la boulangerie à 800 mètres de la maison, les enfants n'apprennent pas à prendre consciemment la décision sur quel mode de transport choisir.

J'espère que même les personnes appartenant au parti national, qui nient encore à ce jour qu'un changement climatique a lieu, ont compris que tout le monde doit adapter ses habitudes et faire les choses plus consciemment y compris pour les transports publics. Personnellement, c'est incompréhensible que l'on prenne la voiture pour aller en Ville de Fribourg depuis Villars-sur-Glâne. Le vélo, c'est tellement plus pratique ou bien les transports publics ! De l'avis du groupe PLR-PVL, l'école doit utiliser les heures d'enseignement pour des autres matières (comme les maths, le français, l'allemand etc.) et non pas pour apprendre aux élèves comment prendre les transports publics.

Le groupe PLR-PVL vous invite à approuver ce message.

M. Frédéric Clément, Président. D'autres interventions ? M. Karati.

M. Vanya Karati, Conseiller général. J'ai une demande à faire : si la variante d'externalisation devait être acceptée lors du vote, ce serait d'inclure dans le contrat l'élément tel que le contrôle régulier des antécédents pour les chauffeurs qui prendront en charge les enfants de nos citoyens.

M. Frédéric Clément, Président. Si la parole n'est plus demandée, je redonne la parole au Conseil communal. Mme Dénervaud.

Mme Caroline Dénervaud, Conseillère communale. S'agissant du personnel, je vous confirme que la société Taxis-Services a proposé de reprendre notre personnel aux conditions actuelles de la Commune concernant le salaire horaire. Ces personnes sont employées à l'heure et ne bénéficient pas, pour deux d'entre elles, des prestations LPP. Le Conseil communal sera également attentif que la prévoyance professionnelle du troisième chauffeur ne soit pas péjorée. Des négociations sont en cours avec les personnes concernées qui ont accueilli favorablement cette proposition.

En principe, ces personnes seront reprises par l'entreprise Taxis-Services et seront mandatées spécialement pour les trajets à Villars-sur-Glâne et ne devraient pas être astreintes à du travail supplémentaire, sauf si celles-ci le souhaitent. Par ailleurs, la situation financière des chauffeurs pourrait être améliorée car l'entreprise annualise les salaires, ce qui n'est pas le cas à Villars-sur-Glâne actuellement.

Deux chauffeurs sont engagés par la Commune par le biais d'un contrat de droit privé et un des chauffeurs est celui du Centre scolaire de Villars-vert qui effectue quelques heures pour l'école primaire, tout en étant rémunéré par la Commune. Il est vrai qu'il est impossible de leur garantir une clause de non-licenciement. Mais en principe, comme ce sont des chauffeurs sérieux et compétents, il n'y a aucune raison qu'ils soient licenciés.

L'offre de Taxis-Services a été faite sur la base de la liste complète de tous les transports de l'année scolaire 20-21. L'entreprise a également fourni ses tarifs pour des courses spéciales (camps et journées de ski, courses d'école, etc.). Nous avons donc pu estimer les charges liées à ces transports en fonction des activités faites en 2019, 2020 n'étant pas une année représentative. On peut donc penser que cette offre est tout à fait réaliste.

S'agissant de la différence de prix entre Taxis-Services et les TPF, elle tient essentiellement dans le fait que Taxis-Services utilise sa flotte actuelle alors que les TPF achètent

spécialement un bus à notre attention, tout en facturant en plus un montant de CHF 24'000.- pour l'utilisation des transports publics. Le Conseil communal n'a pas pris l'option de renégocier avec les TPF, bien que cette entreprise fasse partie des 4 piliers, car il a souhaité soutenir une entreprise privée locale. Celle-ci bénéficie d'une reconnaissance fédérale pour le transport de passagers par la route dans toute l'Europe.

S'agissant de la remarque concernant la flotte de cette entreprise, nous veillerons, à l'échéance du contrat qui est de trois ans, à faire en sorte que ce critère écologique puisse être intégré dans les critères d'adjudication comme le demande M. Schmidt.

S'agissant du fait de poursuivre le système actuel en prolongeant la durée de vie des bus, on constate que ce n'est pas économiquement favorable puisque les frais d'entretien vont être toujours plus élevés et que les coûts salariaux resteront. J'imagine que cette question est sujette à controverse et que nous ne pourrions pas trouver un consensus. Je vous informe que le bus Mercedes rouge sera repris par les services extérieurs alors que le blanc et le jaune seront vendus. En fonction du prix, le Centre scolaire de Villars-Vert qui est financé par le Canton pourrait être intéressé par le bus Opel blanc.

S'agissant de la question de la respectabilité des chauffeurs, il faut d'abord relever que la société Taxis-Services est active dans de nombreuses communes pour le transport des élèves. La question de la vérification du casier judiciaire pourra faire l'objet d'une clause contractuelle.

Enfin, s'agissant du temps libéré sur le temps de travail des maîtres de sport, je vous informe que sur les quatre maîtres de sport, deux ont les certifications nécessaires pour conduire des bus à raison d'une centaine d'heures par année. Nous trouvons plus utile que la centaine d'heures concernées à la conduite soient utilisées pour l'enseignement du sport. Cet avis est partagé par les responsables d'établissement qui apprécient les prestations « sportives » des maîtres de sport plutôt que leurs prestations de « conduite ».

M. Frédéric Clément, Président. D'autres interventions au sein du Conseil général ? Tel n'est pas le cas, nous allons passer au vote.

Celles et ceux qui acceptent le contrat d'externalisation des transports scolaires pour une montant de CHF 150'000.- TTC dont CHF 50'000.- grèveront le budget 2021 sont priés de le manifester par main levée.

Le message est approuvé par 28 oui, 11 non et 7 abstentions.

M. Frédéric Clément, Président. Nous passons au point 4 de l'ordre du jour.

4. Budget 2021

M. Frédéric Clément, Président. La discussion qui va suivre a pour objet le budget de fonctionnement et des investissements 2021. Je vous rappelle que nous abordons cet objet dans le cadre d'une discussion générale puis dans le cadre d'une discussion de détail. Dans ces deux phases, la parole est tout d'abord au Conseil communal, puis à la Commission financière et ensuite au Conseil général. Je donne la parole au Conseil communal. M. Carrel.

M. Olivier Carrel, Conseiller communal. Il est temps d'aborder le budget 2021 qui s'apparente à celui de la triple peine. Celle infligée par MCH2, par la RFFA et par le COVID-19.

C'est le premier budget sous les nouvelles normes comptables MCH2 qui rend plus difficile la lisibilité et la comparaison avec les budgets antérieurs, il implique également, au niveau des réévaluations du patrimoine, certains amortissements qui n'étaient pas nécessaires sous MCH1.

La RFFA on la connaît puisque c'est la deuxième année qu'on en parle et puis est venu s'ajouter dans ce joyeux mélange, le COVID-19 qui a des répercussions très importantes pour notre Commune puisque, comme on le sait, elle est très dépendante des personnes morales.

Le déficit budgétisé est un chiffre qui donne le tournis, à savoir CHF 5'648'570.- soit 7% des charges. Sous MCH2, la cote de 5% est devenue désuète. Nous n'avons aucune obligation en matière de revenus fiscaux avec un déficit de ce genre. J'ai déjà eu l'occasion de vous en parler, ce déficit sera compensé par la réévaluation du patrimoine qu'exige MCH2 au stade des comptes par prélèvement sur cette réserve de réévaluation qui s'élève à CHF 34'000'000.- d'après les premiers chiffres provisoires. Nous atteindrons donc dans les comptes 2021 l'équilibre comptable par prélèvement sur cette provision qui est largement suffisante pour absorber ce déficit abyssal.

MCH2 nous a contraints à réévaluer la valeur du patrimoine de la Commune non plus à sa valeur comptable mais à sa valeur vénale. Les premiers calculs détaillés qui ont été transmis à la Commission financière font ressortir une réévaluation du patrimoine de l'ordre de CHF 34'869'730.-. C'est une bonne nouvelle qui a son revers de médaille car cela signifie que

dans les comptes antérieurs, où la situation financière était meilleure, nous avons fait les amortissements nécessaires afin de pouvoir, aujourd'hui, dégager cette provision purement comptable qui ne nous amène pas les liquidités chères à M. Guggiari.

Nous devons amortir ces réévaluations à raison de CHF 2'545'363.- par année. On réévalue mais en même temps nous devons sur un certain nombre d'années amortir comptablement ces réévaluations si bien que nous avons un impact, sur le budget 2021, d'amortissements supplémentaires par rapport aux amortissements ordinaires, qui grèvent le résultat.

Au stade du budget, nous avons déjà prélevé la somme de CHF 1'432'567.-, qui se trouve en page 75 de votre document, sur la réserve pour réévaluations. Nous pouvons dire que l'impact de la réévaluation sur le résultat est constitué de la différence entre ces deux chiffres à savoir le montant de CHF 1'112'796.-.

Pour répondre aux questions que certains Conseillers généraux m'ont posé, le déficit MCH2, si l'on ne tient pas compte des amortissements sur réévaluation, aurait été de CHF 4'535'774.-, montant qui se rapproche beaucoup des pertes COVID que nous allons examiner. J'en ai terminé pour les réévaluations. Le montant de CHF 34'869'730.- doit encore être affiné à la hausse.

Nous avons toujours la provision PF17 qui a été constituée pour un montant initial de CHF 4'050'000.-. Nous avons prélevé dans le budget 2020 CHF 2'000'000.- et CHF 1'150'000.- dans le budget 2021 (page 73) avec un solde à disposition de CHF 900'000.-. Malgré le résultat déficitaire du budget 2021, le Conseil communal a gardé sa ligne de prélever cette provision en 3 étapes. Il ne va pas changer de stratégie suite au budget 2021 particulier et impacté par le COVID-19.

Quelques mots sur la péréquation financière intercommunale. Les charges nettes 2021 s'élèvent à CHF 7'722'633.- en baisse par rapport à 2020 dont le montant était de CHF 8'983'144.-. Nous avons une baisse pour 2021 de CHF 1'260'511.- car l'indice de potentiel fiscal et le calcul de la péréquation financière se fait aujourd'hui sur les années 2017-2018 et 2019 qui sont déjà des années bien moins bonnes que les années antérieures. Nous bénéficions aujourd'hui des années moins bonnes pour aboutir à une charge nette de la péréquation financière intercommunale beaucoup plus basse. Sur deux ans, nous avons une baisse de CHF 2'392'000.-.

Au sujet de la compensation cantonale RFFA, celle que le Canton verse aux communes en fonction des pertes qu'elles subissent suite à la Réforme fiscale des entreprises, dont nous avons déjà parlé, la Commune de Villars-sur-Glâne s'était étonnée voire étouffée de constater qu'elle ne figurait pas parmi les cas de rigueur décidés par le Conseil d'Etat. En effet, d'après ce dernier, la Commune ne perdait pas assez ou elle pouvait compenser ses pertes en augmentant massivement son taux fiscal si bien que finalement la Commune a été punie d'avoir un taux fiscal favorable.

Quelle ne fut pas la surprise du Conseil communal de constater qu'en 2021, cette compensation cantonale baisse de moitié soit CHF 589'193.-. Ce montant nous sera versé par le Canton en 2021 pour la compensation des pertes fiscales suite à la Réforme fiscale des entreprises. C'est CHF 533'027.- de moins qu'en 2020 car les bases de calcul évoluent chaque année et que, plus les recettes baissent, moins Villars-sur-Glâne perd et moins Villars-sur-Glâne perçoit en valeur absolue. Puisque nous avons une baisse des rentrées fiscales qui est conjoncturelle, nous recevons moins car nous perdons moins à cause de la Réforme fiscale des entreprises. C'est un raisonnement qui ne convainc pas le Conseil communal, qui n'a malheureusement pas de voie de droit pour contester ce genre de calcul.

Les impôts sur le revenu des personnes physiques, il n'y a rien de spécial si ce n'est que dans les comptes 2019, nous avons CHF 22'500'000.-, dans le budget 2020 CHF 23'215'000.- et dans le budget 2021, nous avons repris le montant de CHF 22'500'000.-. Ce montant a été repris car, sans le COVID-19, nous aurions pu prévoir, au niveau des personnes physiques, un montant plus élevé. Je vous rappelle qu'en 2017-2018, nous avons avec le montant de CHF 22'000'000.- des sous-évaluations que nous avons pu reporter dans les comptes 2019 à raison de plusieurs centaines de milliers de francs. Le montant de CHF 22'000'000.- serait largement sous-évalué en période normale.

Concernant les impôts sur la fortune des personnes physiques, le montant de CHF 2'600'000.- a été budgétisé pour 2021. Ce montant, là-aussi, aurait pu être plus élevé mais comme le Grand Conseil a décidé une baisse fiscale sur la fortune qui aura des conséquences sur les revenus des communes, le Conseil communal n'a pas voulu comparer avec les chiffres 2019 et rester prudent.

Le nœud du problème pour 2021 c'est l'impôt sur le bénéfice des personnes morales. Je vous rappelle que, dans les comptes 2019, nous avons un montant de CHF 19'263'823.- que nous avons dû réduire suite à des surévaluations des années antérieures. Dans le budget 2020, le montant de CHF 17'645'000.- avait été budgétisé, soit CHF 1'500'000.- de moins que dans les

comptes 2019, en tenant compte de la RFFA qui a des aspects négatifs mais aussi positifs puisque certaines sociétés de domicile verront leur imposition augmenter.

Pour 2021, certaines sociétés, et non des moindres, vont être impactées par le COVID-19. Dès lors, nous avons budgétisé le montant de CHF 12'550'000.- pour le bénéfice des personnes morales. C'est un retour aux années 2010-2011 où les personnes morales nous rapportaient environ 12 millions mais, à ce moment-là, le budget était de 62 millions et non pas de 80 millions comme aujourd'hui. Nous nous retrouvons avec les mêmes revenus fiscaux des personnes morales mais avec un budget de 18 millions plus élevé.

Après avoir discuté avec certaines entreprises, elles seront massivement impactées par le COVID-19, notamment celles qui tablent sur les marchés à l'étranger. Dès lors, nous avons calculé que l'effet COVID-19 pour l'ensemble des personnes morales se monterait à environ CHF 4'600'000.-, qui correspondent aux pertes fiscales attendues en 2021 dues à la situation sanitaire et économique.

Le déficit « MCH1 » sans les amortissements que nous imposent les réévaluations est d'environ CHF 4'500'000.-. On retrouve à peu près ce chiffre dans les pertes des personnes morales s'agissant du COVID-19. Ces chiffres nous ont été, pour la plupart, confirmés par les principales entreprises de la Commune. Il ne faut pas chercher le déficit plus loin que dans cette problématique.

Je vous rappelle également les pertes que nous subissons pour le capital des personnes morales. Elles sont dues à la Réforme fiscale des entreprises, qui a fait diminuer ce poste de CHF 2'900'000.- dans les comptes 2019 à CHF 260'000.- dans le budget 2020 et à CHF 230'000.- pour le budget 2021, soit une perte de 92.1% depuis 2019 à cause de la RFFA.

Au sujet des divers autres impôts, ceux-ci sont un peu plus réjouissants notamment ceux des mutations immobilières. Dans les comptes 2019, nous avons CHF 2'335'664.- pour 2020 le montant de CHF 1'000'000.- avait été budgétisé et au 31.10.2020 nous avons déjà encaissé le montant de CHF 2'500'000.-. Il y a de nombreuses transactions dans la Commune. Toutefois, malgré le chiffre au 31.10.2020, pour 2021 nous avons budgétisé le montant de CHF 1'500'000.- qui est, certes, inférieur aux comptes 2019 et qui sera bien inférieur aux comptes 2020, mais nous estimons qu'il faut faire preuve de prudence tout en étant optimiste sur certains postes.

Concernant la contribution immobilière, il n'y a pas de remarque particulière si ce n'est qu'il y a une légère augmentation par rapport aux comptes 2019 car la Commune bénéficie de la densification du bâti si bien qu'il y a beaucoup de rénovations avec des constructions plus massives que celles qui existent actuellement. Dans les zones résidentielles à faible densité, il y a des villas qui ont été rachetées puis démolies pour reconstruire de petits immeubles. L'augmentation de l'indice de construction permet une augmentation des valeurs fiscales non négligeables pour la Commune.

Au sujet des charges, nous pouvons dire qu'elles sont maîtrisées. L'exercice a déjà été fait avec le Groupe de travail PF17 et on peut constater qu'il est difficile avec les mêmes prestations de réduire les charges de façon significative. Il est aussi bon de rappeler que la Commune est un employeur qui paie CHF 10'175'700.- de salaires annuels. C'est un montant en plus des charges liées qui donne peu de souplesse par rapport à une réduction des charges.

Pour le budget 2021, le Conseil communal a évité de prendre des décisions hâtives en mode panique COVID-19. En effet, il n'est pas judicieux, aujourd'hui, de prendre des mesures drastiques car cette situation, nous l'espérons tous, est censée une fois s'améliorer. C'est pour cela que le Conseil communal a décidé le maintien des prestations communales et de faire le dos rond pour l'année 2021. La Commune peut vivre une année avec un déficit de ce genre.

Un mot sur les dettes. A ce sujet, les nouvelles ne sont pas bonnes car les intérêts augmentent de CHF 134'000.- par rapport aux comptes 2019 et sont budgétisés à CHF 930'000.- pour 2021. Deux raisons à cette augmentation. La première, il y a une certaine tension sur les marchés financiers, les prêteurs se raréfient et les taux d'intérêts ont plutôt tendance à augmenter qu'à diminuer. Nous avons des difficultés à obtenir des taux d'intérêts négatifs. On reste dans des taux d'intérêts positifs encore favorables mais on sent une certaine tension. La deuxième concerne l'augmentation des intérêts qui est due à une augmentation de la dette de 8 millions par rapport à 2020, en fonction des investissements qui seront réalisés, ou pas.

Enfin pour conclure, l'année 2021 sera l'année des planètes non alignées, en ordre dispersé, entre MCH2, RFFA et COVID-19. Comme déjà mentionné, le Conseil communal a décidé faire le dos rond étant donné le caractère exceptionnel et, espérons-le, provisoire de la situation sanitaire actuelle.

Concernant la planification financière, des réflexions devront être faites par le nouveau Conseil communal élu au mois de mars 2021 car compenser un déficit par des provisions c'est bien

mais obtenir des liquidités pour financer les investissements, c'est encore mieux. On ne pourra pas, indéfiniment, financer les investissements exclusivement par la dette.

Il faudra aussi toujours avoir des réflexions, même si elles sont déjà faites, sur les investissements pour ne retenir que les indispensables et sur les prestations de la Commune qui restent, à mon avis, de premier ordre.

Je vous remercie de votre attention et reste à disposition pour vos questions.

M. Frédéric Clément, Président. La parole est à la Commission financière.

Mme Mélanie Maillard Russier, Présidente de la Commission financière. Lors de ses séances des 3 et 6 novembre 2020, la Commission financière a reçu M. Olivier Carrel, Conseiller communal en charge des finances et Mme Karine Rusterholz, Cheffe du Service des finances en vue de l'examen du budget 2021. Elle a également reçu les explications complémentaires de Mme Caroline Dénervaud et de MM. Nicolas Bapst et Bruno Marmier, Conseillers communaux, pour des questions particulières en relation avec leur dicastère.

En premier lieu, la Commission financière remercie le Conseil communal et Mme Karine Rusterholz, Cheffe du Service des finances, pour l'important et fastidieux travail fourni dans le cadre de ce premier budget sous l'égide de MCH2.

Le budget 2021 tient compte non seulement des caractéristiques de MCH2 mais également des mesures de prudence du Conseil communal auxquelles adhère la Commission financière et qui s'imposent suite aux effets négatifs attendus de la crise sanitaire de la première vague. Toutefois, ce budget que l'on a voulu déjà selon les nouvelles normes, a été difficile à établir compte tenu du fait que nous ne disposons pas de tous les éléments. A cela s'ajoute que ce budget boucle avec un déficit relativement important auquel nous sommes pour la première fois confronté et qui ne peut pas, en raison des normes MCH2, déjà être comblé au moyen d'un prélèvement sur la fortune lors de la phase budgétaire. La question de savoir si nous sommes face à un problème structurel ou conjoncturel n'a pas de réponse en l'état. Il sera toutefois nécessaire de l'examiner quand nous y verrons plus clair, à savoir quand nous connaîtrons à tout le moins les réels effets de la réforme fiscale des entreprises sur nos finances.

En l'état, la situation financière de nos personnes morales est critique pour la plupart d'entre elles, ce qui a des conséquences graves sur le budget 2021. A cela s'ajoute l'impact de la

deuxième vague à laquelle nous faisons face en ce moment et dont les effets négatifs n'ont pas pu être pris en compte dans ce budget. L'avenir est très incertain aussi bien en ce qui concerne les rentrées fiscales des personnes morales que celles des personnes physiques, ces dernières étant elles aussi impactées par la situation économique actuelle très difficile.

La Commission financière remercie le Conseil communal de lui avoir transmis en primeur la synthèse provisoire relative à la réévaluation du patrimoine administratif qui a été un travail de longue haleine de la part du Service communal des finances. Grâce à l'élaboration du budget 2021 sous l'égide MCH2, notre Commune disposera d'un montant de 34 millions de francs pour rééquilibrer ses comptes et ce pendant un certain nombre d'années. On ne peut que s'en réjouir ! Toutefois, il faut être conscient que cette nouvelle évaluation va aussi porter à conséquence sur le montant des amortissements des biens réévalués qui va péjorer les trente ou quarante prochaines années. En effet, cette réserve de réévaluation neutralisera les amortissements supplémentaires uniquement pour les 10 prochaines années, au-delà de celles-ci, cette réserve devra être dissoute dans les fonds propres.

La Commission financière a pris note qu'aucune dépense nouvelle liée d'un montant supérieur à CHF 100'000.-, supposant le préavis de la Commission financière selon les normes MCH2, n'est budgétisée pour 2021.

Pour ce qui est des dépenses nouvelles au sens de la loi sur les finances communales, la Commission financière attend que chacune d'elle d'un montant supérieur portant sur une durée maximale de 10 ans fasse l'objet d'un message, ce dès l'approbation du budget 2021 par le Conseil général. Cela est le cas en particulier pour la dépense relative à l'externalisation des transports scolaires dont le message est soumis au Conseil général ce soir.

Au vu de ces éléments et moyennant les commentaires particuliers que je formulerai lors de l'examen de détail, la Commission financière approuve, à l'unanimité, le budget 2021.

M. Frédéric Clément, Président. La parole est au Conseil général pour la discussion générale.
M. Küttel.

M. Dimitri Küttel, Conseiller général. Lors de sa séance du 1^{er} décembre 2020, le groupe PDC a examiné attentivement le budget 2021 et le message y relatif du Conseil communal.

Ce premier budget selon les nouvelles normes MCH2 a, en effet, focalisé toute notre attention, certes par la perte budgétisée de CHF 5'648'570.- pour un total de charges de

CHF 80'349'292.50 mais surtout par la nouvelle présentation des comptes. D'ailleurs, le groupe souhaite remercier particulièrement le Service des finances et sa Cheffe, Mme Rusterholz, pour le grand travail de présentation du budget synthétisé MCH1-MCH2 qui a grandement aidé à la lecture de ce budget.

Nous constatons que dans l'ensemble, le Conseil communal souhaite contenir les charges en baisse de CHF 1'210'136.50 soit moins 1,48% par rapport au budget 2020 suivant la tendance de la péréquation financière intercommunale en baisse de 14% ou CHF 1'260'511.-. Nous le remercions d'avance de maintenir la rigueur tout au long du prochain exercice comptable.

Cependant, est-il encore possible de les réduire ou juste maintenir ces charges sans toucher à des postes du budget plus politique. Le déficit budgétaire ne surprend pas le groupe PDC. Non seulement sur la base des plans financiers de ces dernières années mais aussi avec la situation sanitaire économique actuelle, le contraire serait presque suspect. Le déficit budgétisé ne peut être justifié uniquement par des événements extraordinaires. Le groupe PDC a déjà averti lors de la discussion autour de la PF17 et des budgets et comptes précédents, que la situation pourrait rapidement se détériorer. Il reste bien un peu plus de 20 millions sur la réserve de réévaluation qui seront transférés dans la fortune mais si nous alignons 4-5 années avec des comptes rouges vifs, les fonds propres de la Commune fonderont comme neige au soleil.

Ainsi avant de voir notre coefficient d'impôt faire les montagnes russes, le groupe PDC invite le Conseil communal à entamer dans le meilleur délai et avant la fin de la législature des réflexions sur différents scénarios et stratégies pour viser une stabilité des finances communales. Ceci afin de diminuer le risque d'adaptation fréquente des coefficients selon le nouveau règlement sur les finances communales même si dans le cadre du groupe de travail PF17 un important travail a été fourni sur l'analyse des dépenses, le PDC estime toujours qu'il serait judicieux de procéder à une analyse des charges par un organe externe à la Commune dans le cadre d'un mandat précis. Il pourrait également être intéressant d'analyser l'impact des cycles de population sur les charges et recettes de la Commune, typologie des habitants et arrivants, besoin en infrastructure, développement territoriale.

Pour conclure, le groupe PDC, à l'unanimité, vous invite à approuver le message relatif au budget 2021, tout en se réservant l'un ou l'autre point de détail.

M. Frédéric Clément, Président. A qui puis-je donner la parole ? Mme Ortner Gaillard.

Mme Sophie Ortner Gaillard, Conseillère générale. Le groupe Verts-PCS a analysé avec attention le budget 2021 et le message qui l'accompagne.

Notre groupe a pris connaissance des modifications apportées par les nouvelles normes comptables MCH2 et des changements qu'elles apportent, entre autres, dans la comptabilisation, la réévaluation et l'amortissement du patrimoine administratif.

Nous constatons que les charges de fonctionnement sont contenues et que les efforts dans ce domaine sont constants. Ce qui est réjouissant et nous tenons à féliciter le Conseil communal pour sa rigueur.

En ce qui concerne les produits, nous découvrons cette année les premières conséquences de la réforme fiscale de l'imposition des entreprises. Nous savions que celles-ci seraient importantes pour notre Commune. Il n'y a donc aucune surprise de ce côté-là. La mauvaise surprise vient plutôt de la crise liée à la pandémie de coronavirus qui a ajouté une couche supplémentaire.

Nous nous retrouvons donc avec un budget largement déficitaire, déficit qui pourra être en partie compensé, à l'heure des comptes, par quelques artifices comptables estampillés MCH2.

Du point de vue comptable, la Commune est en mesure de tenir le choc. Il n'en demeure pas moins que notre flux de trésorerie est largement négatif et que nous finançons nos investissements uniquement par l'emprunt, avec pour corollaire une augmentation constante de la dette communale.

Il est aujourd'hui très clair que les autorités qui sortiront des urnes le 7 mars prochain auront la difficile tâche d'élaborer un programme de législature compatible à la fois avec les défis de notre temps et avec le cadre financier qui est le nôtre. Il faudra contenir la dette financière tout en investissant dans l'avenir et dans les générations futures en relevant le défi du changement climatique. Une sacrée gageure à n'en pas douter.

Avec ces considérations, notre groupe approuve le budget 2021 et vous invite à faire de même.

M. Frédéric Clément, Président. M. Guggiari.

M. Eric Guggiari, Conseiller général. Le groupe PLR/PVL a pris connaissance du budget déficitaire de l'exercice 2021 lors de sa séance de préparation du 3 décembre 2020.

Notre groupe tient à féliciter chaleureusement le Service des finances, sa Cheffe et le Conseiller communal en charge, ainsi que l'Exécutif au complet pour avoir réussi à nous soumettre ce soir un budget selon la nouvelle norme comptable MCH2, une année avant l'obligation de sa mise en œuvre.

L'exercice budgétaire était très difficile cette fois-ci pour toutes celles et ceux que je viens de citer mais aussi pour nous, les Conseillers généraux, et ce pour les raisons que nous connaissons : comparaisons MCH2 versus MCH1, RFFA, COVID-19 et la grande incertitude sur les recettes fiscales des personnes morales.

Il sied donc, ce soir, de faire preuve de mansuétude et, surtout, de faire confiance à celles et ceux qui ont élaboré ce budget. Aussi, pour ce qui est de la lecture générale, il n'y a guère à dire sur ce budget, si ce n'est que cette fois-ci nous nous faisons rattraper par la réalité, la dépendance aux personnes morales passant brutalement et sans préavis du statut de concept théorique à celui de douloureux truisme. Ce qui me fait dire que d'avoir la chance d'abriter depuis le siècle passé les fleurons de l'économie cantonale devrait appeler à une certaine modestie en matière de gestion des finances communales.

Le groupe PLR/PVL recommande donc, à l'unanimité, d'accepter le budget 2021 qui fait état d'une abyssale perte de CHF 5'648'570.-, soit 7% des dépenses. Une telle perte n'aurait pas pu être présentée sous l'ancien droit relatif aux finances communales selon MCH1.

M. Frédéric Clément, Président. D'autres interventions ? M. Zaugg.

M. Michael Zaugg, Conseiller général. Le parti socialiste de Villars-sur-Glâne s'est rencontré le 2 décembre 2020 pour discuter le budget 2021 et le message y relatif.

Le budget de fonctionnement prévoit une perte nette de CHF 5'648'570.-. Tandis que les charges de fonctionnement se situent à CHF 80'349'292.50 et restent ainsi plus ou moins stables par rapport aux montants qui figurent aux comptes 2019 et au budget 2020. Les produits de fonctionnement cependant se situent à CHF 74'700'722.50 et sont ainsi environ 5,3 millions de francs en dessous des produits qui figurent aux comptes 2019 et environ 6,3 millions de francs en dessous des produits au budget 2020.

La cause principale pour la différence des produits de fonctionnement est la diminution des recettes fiscales avant tout celles des personnes morales. Ceci est une conséquence directe

de la pandémie COVID-19 et de la mise en œuvre de la nouvelle loi sur l'imposition des entreprises RFFA.

En tenant compte de la situation exceptionnelle de notre Commune dû au COVID-19, le parti socialiste de Villars-sur-Glâne acceptera le budget avec quelques modifications qui seront indiquées lors de la discussion de détail, chapitre par chapitre.

M. Frédéric Clément, Président. D'autres interventions ? Tel n'est pas le cas, nous allons passer à la discussion de détail, chapitre par chapitre. En préambule, quelques détails afin que les débats se passent au mieux.

Je vous rappelle qu'en cas de discussion et de proposition à la baisse ou à la hausse de la part du Conseil général sur un poste du budget, nous voterons en premier lieu sur la proposition budgétaire du Conseil communal, telle qu'elle est affichée dans le présent budget.

Si la proposition initiale du Conseil communal est acceptée, la proposition du requérant ne sera pas soumise au vote. Ce n'est qu'en cas de refus de la position budgétaire initiale du Conseil communal que nous nous prononcerons et que nous voterons sur la proposition du requérant.

Au cas où une ou plusieurs propositions concernant le même poste sont avancées, si la proposition initiale du Conseil communal est refusée, nous voterons sur la proposition qui s'éloigne le moins de la position budgétaire initiale et ainsi de suite. La première proposition qui aura obtenu la majorité des voix sera définitivement retenue et les autres écartées.

Au cas où le Conseil communal devait soumettre une nouvelle proposition au budget ou se rallier à une proposition du Conseil général, c'est cette nouvelle position budgétaire qui serait en priorité soumise au vote.

Je vous rappelle également qu'en cas de proposition à la hausse d'une position budgétaire, il convient de trouver un autre poste que l'on peut diminuer en contrepartie. Lorsque nous passons en revue les propositions budgétaires d'un chapitre, toutes les modifications le touchant doivent être annoncées. Nous ne reviendrons, ensuite, plus sur ce chapitre, respectivement sur des modifications ultérieures le touchant.

Et finalement, après la discussion de détail, nous passerons à l'approbation du budget de fonctionnement et des investissements 2021 dans leur ensemble.

Passons à l'examen de détail du budget de fonctionnement. Pour des soucis de clarté, je propose que nous prenions comme base de travail le budget de fonctionnement au format MCH1 versus MCH2 comparé avec 2020 et 2019 qui est plus parlant. Les chiffres seront, par contre, donnés au format MCH2.

M. Frédéric Clément, Président. Nous passons donc au chapitre 0.

Chapitre 0 / Administration générale

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

Mme Mélanie Maillard Russier, Présidente de la Commission financière. La Commission financière a travaillé sur le budget MCH2 car c'est celui-ci qui doit être validé. La comparaison MCH1-MCH2 était à titre informatif. Le budget qui sera formellement validé par le Conseil général ce soir sera le budget MCH2. Je ne sais pas si M. Carrel partage cet avis.

M. Olivier Carrel, Conseiller communal. Le budget qui va être voté se trouve de la page 1 à la page 41. Effectivement c'est le budget MCH2. Le budget qui se trouve depuis la page 42 vous est fourni pour faciliter la comparaison entre l'année 2020 et celle de 2021.

M. Frédéric Clément, Président. Très bien, alors nous prenons le budget MCH2. M. Moret demande la parole.

M. Pierre-Yves Moret, Conseiller communal. Dans notre groupe nous avons parlé de cette proposition où nous avons la comparaison possible car nous sommes des miliciens et d'avoir la comparaison des budget 2019 versus 2020, 2021 nous semble être plus facile pour l'argumentation. Si d'un point de vue légal, ce n'est pas possible d'utiliser la version initiale proposée par le Président, nous nous y rallierons. J'aimerais toutefois qu'on m'explique pourquoi car la deuxième manière était préférable. M. Carrel.

M. Olivier Carrel, Conseiller communal. Formellement le budget à adopter, comme je l'ai dit, c'est le budget MCH2. Si vous voulez faire l'étude par le canal du budget comparatif vous le pouvez mais je n'aimerais pas que dans la salle il y ait un Conseiller général qui ait l'idée de faire un recours et qui nous dise que l'examen n'a pas été fait en bonne et due forme. Il faudrait une décision unanime du Conseil général de faire l'étude selon la version comparative.

M. Pierre-Yves Moret, Conseiller communal. Etant donné les explications, je retire ma proposition.

M. Frédéric Clément, Président. Les choses sont claires. Je redonne la parole à la Commission financière, Mme Maillard Russier.

Mme Mélanie Maillard Russier, Présidente de la Commission financière a la remarque suivante :

0293.3144.00 Entretien et réparation du bâtiment (four à pain)

La Commission financière constate que le montant de CHF 12'000.- prévu pour une étude en vue de la rénovation du four à pain non utilisé en 2020 n'a pas été reporté. La Commission financière souhaite que la raison soit expliquée au Conseil général.

M. Frédéric Clément, Président. Est-ce que le Conseil communal souhaite répondre ?
Mme Balçin.

Mme Belkiz Balçin, Conseillère communale. Il s'agit d'un quiproquo, le montant qui était prévu pour l'étude relative à la rénovation du four à pain a été reporté dans le nouveau compte qui a été créé et intitulé « études pour bâtiment communaux » qui se monte à CHF 18'000.-. Etant donné que le four à pain est un bâtiment communal, il a été placé dans ce compte.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

Chapitre 1 / Ordre et sécurité publics

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

Chapitre 2 / Formation

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

Mme Mélanie Maillard Russier, Présidente de la Commission financière, a les remarques suivantes :

2120.3113.00 Matériel informatique, réseau imprimante, toner

2120.3118.00 Achat, mise à jour logiciel

2120.3150.00 Entretien du mobilier et machines de bureau

2120.3153.00 Maintenance hardware

La Commission financière qui a constaté une augmentation de CHF 15'245.25 sur le total de ces 4 postes par rapport au budget 2020 a reçu une explication écrite de Mme Dénervaud et qui est aussi attendue pour le Conseil général.

210.351.15 Subsides pour activités bilingues

La Commission financière a entendu les explications données par Mme Caroline Dénervaud, Conseillère communale en charge du dossier, sur la suppression de ce poste dans le budget 2021, avec comme motif une non-utilisation, depuis 2 ans, du montant de CHF 10'000.- par les responsables d'établissement compétents pour organiser les activités bilingues. Elle a aussi pris note que ce montant pourrait être facilement réintroduit dans le budget, dans la mesure où le montant prévu pour les camps scolaires ne sera assurément pas utilisé en 2021 compte tenu de l'interdiction de les organiser au vu de la situation sanitaire.

2194.3010.00 Salaires maîtres de sport facultatif

La Commission financière demande qu'une explication soit donnée au Conseil général sur les raisons de cette différence importante par rapport à l'année 2020.

2990.3010.00 Salaires enseignants cours de français accueil migrants

Là aussi, la Commission financière demande que l'explication donnée par Mme Dénervaud, Conseillère communale, sur l'augmentation de ce poste soit donnée au Conseil général.

M. Frédéric Clément, Président. Je donne la parole au Conseil communal. Mme Dénervaud.

Mme Caroline Dénervaud, Conseillère communale. Quand bien-même nous avons décidé d'examiner le budget sous la forme MCH2 au sujet des questions sur le matériel informatique je vous propose de vous référer à la page 47 du fascicule pour les quatre postes ci-dessous, à savoir :

2120.3113.00 Matériel informatique, réseau, imprimante, toner

2120.3118.00 Achats et mises à jour des logiciels
2120.3150.00 Entretien mobilier et machines bureau
2120.3153.00 Maintenance hardware

Ceux-ci résultent de la ventilation de 2 postes du budget 2020, à savoir le poste 210.315 « Entretien et location machines et informatique » et le poste 210.311.05 « Renouvellement hardware et software ». Le poste 210.315 comprenait 3 rubriques comme vous pouvez le voir au beamer, soit : les photocopies, le mobilier, la maintenance, les toners et les licences informatiques. En 2020, les photocopies représentent un montant de CHF 37'918.-, le mobilier et l'outillage CHF 10'807.- et la maintenance, les toners et licences informatiques CHF 55'000.-. Les deux premiers postes « photocopies et mobilier » ont été transférés dans le compte 2120.3150.00 « Entretien mobilier et machines bureau » sans l'informatique.

Dans le budget 2021, le budget des photocopies a augmenté et s'élève à CHF 43'828.-. Cette augmentation est due au nombre d'élèves et de classes, cela représente une augmentation de CHF 5'910.-. Pour le budget 2021, le budget mobilier représente un montant de CHF 14'500.- soit, une augmentation de CHF 3'693.- due, d'une part à l'achat de mobilier pour les enseignants et d'autre part, au transfert de CHF 2'000.- pour l'entretien et le remplacement d'outillage pour les activités créatrices du poste 210.311. Au total le poste 2120.3150.00 « Entretien mobilier et machines bureau » sans l'informatique s'élève à CHF 58'328.-.

En 2020, toujours dans le poste 210.315 figure le montant de CHF 55'000.00 pour le matériel de fonctionnement comprenant la maintenance, les toners et les coûts de licence. Ce montant est splitté en 2021 dans trois nouveaux comptes, à savoir : 2120.3113.00 « Matériel informatique, réseau, imprimante, toner » pour un montant de CHF 40'000.-. Le montant de CHF 4'541.10 est mis dans un nouveau compte, à savoir : 2120.3118.00 « Achats et mises à jour des logiciels » avec une augmentation de CHF 2'000.00 pour les licences. Enfin un montant de CHF 16'101.15 est ventilé dans le compte 2120.3153.00 « Maintenance hardware » avec une augmentation de CHF 3'642.25. Le total de l'augmentation des postes « Achats, mises à jour des logiciels et maintenance hardware » est de CHF 5'642.25.

Concernant le poste 2194.3010.00 « Salaires maîtres de sport facultatif », il s'agit d'un transfert de charge depuis la position 2120.3171.00 « Subsidés pour camps de ski et d'été » sur la position 2194.3010.00 concernant la charge salariale des moniteurs relative à leurs participations aux différents camps. Il y a toutefois un écart d'environ CHF 5'000.00 qui est dû au fait que les subsides pour les camps varient en fonction du nombre d'élèves.

Enfin, concernant le poste 2990.3010.00 « Salaires enseignants cours de français accueil migrants » là-aussi, il s'agit d'un transfert de charges pour deux collaboratrice spécialisées, Mme Conde et sa stagiaire, qui provient de la rubrique 290.301.10 « Traitement du personnel administratif » et jusqu'en 2020, ce poste comprenait également le salaire des chauffeurs.

M. Frédéric Clément, Président. D'autres interventions au niveau du Conseil général ?
Mme Polito Schmidt.

Mme Véronique Polito Schmidt, Conseillère générale. Le parti socialiste a une proposition de changement concernant le chapitre 2 / Formation en lien avec le chapitre 3 / Culture, sports et loisirs.

Le parti socialiste est très sensible à la crise sanitaire actuelle et ses conséquences néfastes sur sa population, notamment son impact sur la vie des associations culturelles et sportives.

Ces préoccupations semblent être partagées par des membres d'autres partis, vu la teneur du postulat du 23 octobre 2020 déposé par M. Grangier au nom du PLR-PVL.

La crise fait mal aujourd'hui. Au lieu d'attendre plusieurs mois que le Conseil communal présente un rapport sur les possibilités d'une aide directe, comme le prévoit le postulat, le parti socialiste propose que le Conseil général agisse dès aujourd'hui en adoptant des modifications du budget 2021.

Voici notre proposition : comme une grande partie des camps ne pourront pas avoir lieu comme prévu, nous proposons de réduire de CHF 20'000.- le compte 2120.3171.00 « Subsidés pour camps de ski et d'été ».

Nous proposons en contrepartie d'augmenter le compte 3290.3636.10 « Subsidés extraordinaires pour culture (Covid-19) » de CHF 10'000.- soit le double du montant prévu.

Par ailleurs, nous proposons que le comptes 3410.3636.25 « Subsidés extraordinaires pour le sport (Covid-19) » soit également augmenté de CHF 10'000.- soit également le double du montant prévu.

Avec cette proposition, le parti socialiste veut permettre un geste rapide et non bureaucratique en faveur des associations sportives et culturelles et donner dès aujourd'hui la marge de manœuvre nécessaire au Conseil communal. Les aides sont nécessaires aujourd'hui, plus

que jamais et, comme l'a exprimé plus tôt un orateur du PLR, dans un autre contexte "Assez de promesses, passons aux actes."

M. Frédéric Clément, Président. D'autres interventions au niveau du Conseil général ?
Mme Bernhard.

Mme Irene Bernhard, Conseillère générale. J'interviens à titre personnel au sujet du poste 210.351.15 « Subsidés pour activités bilingues » mentionné par la Présidente de la Commission financière. La suppression de ce poste, au budget 2021, est à mon avis aberrant. Certes, il n'a jamais été utilisé mais c'était le seul poste concret qui donnait suite au postulat intitulé « Encouragement au bilinguisme dans les établissements scolaires et auprès du corps enseignant de Villars-sur-Glâne » adopté par le Conseil général à l'unanimité avec une abstention. Je suis tenue de clarifier cet élément étant donné que la personne concernée m'y a explicitement rendu attentif.

Je ne peux m'empêcher de douter si la suppression de ce poste a été vraiment faite consciemment. Le bilinguisme a toujours été une chose très suspecte pour certains Conseillers communaux. J'ai l'impression que certaines personnes ont peur de l'allemand, comme si les alémaniques dans notre Commune voudraient conquérir la Commune et opprimer le français. J'ai l'impression d'être en 1820 et non pas en 2020 et je trouve cela très dommage.

Nous avons la chance à Fribourg et à Villars-sur-Glâne afin que nos enfants puissent apprendre les langues partenaires plus aisément afin qu'ils n'aient aucune peine avec l'accent

Pour les francophones cela ne pose pas de problème d'avoir un accent mais pour les personnes de langue maternelle allemande, comme moi, ce n'est pas très sympa de garder l'accent du français fédéral juste parce que nous avons appris le français trop tard dans la vie.

Pour ma part, je n'ai pas grandi à Fribourg et, il n'était pas question de suivre des cours aussi bien en allemand qu'en français pour apprendre le français et surtout le joli accent, quasi gratuitement.

Nos enfants auraient cette chance alors pourquoi les priver de cette opportunité ? Honnêtement, je ne comprends pas pourquoi on ne le fait pas depuis des années. Et, je comprends encore moins comment on peut « oublier » de mettre un poste au budget qui aurait servi à faire un premier pas vers l'introduction de classes bilingues !

Etant donné que la volonté pour renforcer le bilinguisme semble manquer au Conseil communal actuel, je ne ferai pas de demande d'amendement. J'espère vivement que le nouveau Conseil communal aura plus de conscience pour le bilinguisme. Toutefois, je demande que le poste soit réintroduit au budget mais sans montant spécifique.

M. Frédéric Clément, Président. D'autres interventions au niveau du Conseil général concernant le chapitre 2 ? M. Grangier.

M. François Grangier, Conseiller général. J'ai aussi des propositions concernant les mêmes postes que Mme Polito mais pas avec la même compensation. Pour éviter des doublons est-ce que j'interviens maintenant ou j'attends le chapitre 3 ?

M. Frédéric Clément, Président. Confirme que M. Grangier peut intervenir.

M. François Grangier, Conseiller général. En préparant la séance de ce soir, vous avez certainement toutes et tous pris connaissance de mon postulat concernant les associations culturelles et sportives qui sera traité plus tard.

Mon intervention est en lien étroit avec cela et concerne les postes 3290.3636.10 et 3410.3636.25 intitulés respectivement « Subsidés extraordinaires pour la culture et pour le sport (COVID-19) » à hauteur de 2 x CHF 10'000.-.

Je ne vais pas vous refaire le bilan de la situation sanitaire actuelle, vous la connaissez toutes et tous. A chaque chapitre du message du budget que nous avons sous les yeux, il en est fait mention, en relation avec le fait que la Commune se doit de soutenir tout le monde.

Toutefois, un domaine essentiel pour la cohésion sociale de notre Commune et qui traverse actuellement une période très difficile, délaissées par toutes les aides étatiques, sont nos associations et clubs culturels et sportifs. Dans un premier temps on pourrait se dire : il n'y a pas d'activité, donc il n'y a pas de frais. Eh bien, Mesdames et Messieurs, c'est méconnaître le fonctionnement de nos associations, essentiellement basées sur le bénévolat et le soutien de leurs membres et de leurs sponsors mais qui sont également soumis à des engagements.

J'en veux pour preuve le fait que les associations faïtières cantonales et fédérales n'ont pas renoncé à l'encaissement des cotisations sous peine même de sanction aux clubs et sections concernés.

Au niveau des sponsors, je n'ai pas besoin de vous faire un dessin, les sociétés qui habituellement soutiennent volontiers leurs clubs favoris sont dans des situations telles d'incertitude que les premières mesures qui sont prises sont de couper dans les dépenses non-indispensables comme le marketing et le sponsoring. Certes pour l'années 2020, les dégâts sont moindres car la majorité des engagements de soutien ont été respectés, mais en 2021 la situation sera bien différente.

En ce qui concerne les membres, bien des familles et des personnes ont payé leurs cotisations 2020 en temps et en heure, malgré le fait que les prestations y relatives n'aient pas pu être dispensées. Attachés majoritairement à leurs clubs, ils ont bien compris que pour cette année, leurs contributions étaient nécessaires afin de subvenir aux besoins financiers de ces dernières. Afin de compenser les manques à gagner de 2020, soit l'annulation des dîners et soupers de soutien, du 1^{er} août, des concerts et manifestations, beaucoup de membres ont été mis à contribution afin de vendre divers articles afin de combler les caisses.

En 2021, les associations et clubs pourront-ils à nouveau demander à leurs membres de refaire l'exercice ? Cela semble très difficile. D'une part, nous savons que les personnes qui contribuent sont toujours les mêmes et d'autre part, les contributrices et contributeurs doivent de plus en plus regarder leurs budgets familiaux avant de consentir à acheter des articles ou faire des dons en faveur des associations.

Il est primordial que nous, représentantes et représentants de la communauté villaroise, fassions un effort conséquent vis-à-vis de nos associations qui sont une des bases essentielles dans les domaines culturels et sportifs.

Certes le Conseil communal a consenti 2 x CHF 10'000.- pour les postes précités, mais cela est nettement insuffisant. J'ai dénombré, dans le dernier bulletin communal, pas moins d'une cinquantaine de société à caractère sportif et une vingtaine à caractère culturel. C'est pourquoi je propose d'augmenter ces sommes pour les porter de CHF 10'000.- à CHF 25'000.- pour la culture et de CHF 10'000.- à CHF 45'000.- pour le sport ce qui est plus ou moins proportionnel aux nombres de sociétés actives dans chaque domaine ce qui fait une augmentation totale de CHF 50'000.-.

Certes, tous n'en auront heureusement pas besoin, et cela sera la tâche du Conseil communal, éventuellement aidé de sa Commission des sports et de celle des affaires culturelles afin de répartir au mieux les deniers mis à disposition mais pour cela il est important que les moyens budgétaires soient à disposition. Donner CHF 20'000.- supplémentaires comme actuellement prévu par le Conseil communal à 70 clubs et associations, cela représenterait moins de

CHF 300.-. C'est une moquerie et surtout un affront par rapport à ce qu'elles apportent à notre Commune et surtout aux bénévoles qui s'en occupent sans compter leurs heures.

Comme la loi impose de compenser cette dépense, et après consultation des clubs utilisant les infrastructures du Centre sportif dans lequel nous nous trouvons, personne n'a fait d'objection au fait de diminuer de CHF 50'000.- le poste 3411.3144.00 « Entretien et réparation du bâtiment » car en 2021, il est plus important pour eux d'avoir des fonds financiers à disposition afin d'assurer leur survie que des horloges, des marquages dans la salle ou pour le matériel ou encore moins, une arborisation des alentours du bâtiment.

Je vous remercie, d'ores et déjà, de votre soutien et je vous assure que les membres et les dirigeants de nos associations comptent sur vous, ce soir, afin de les soulager d'un poids énorme pour l'année à venir.

M. Frédéric Clément, Président. D'autres interventions au niveau du Conseil général concernant le chapitre 2 ? Tel n'est pas le cas, je propose une interruption de séance afin que le Bureau et les groupes discutent de ces propositions.

La séance est interrompue de 22h.14 à 22h.20.

M. Frédéric Clément, Président. Mme Polito demande la parole.

Mme Véronique Polito Schmidt, Conseillère générale. Nous avons accordé nos violons et nous vous proposons une seule proposition, à savoir :

- augmenter le poste 3290.3636.10 « Subsidés extraordinaires pour la culture (Covid-19) » de CHF 15'000.- soit un total de CHF 25'000.-
- augmenter le poste 3410.3636.25 « Subsidés extraordinaires pour le sport (Covid-19) » de CHF 35'000.- soit un total de CHF 45'000.-, soit un montant total supplémentaire de CHF 50'000.-

Pour la compensation, je donne la parole à M. Grangier.

M. François Grangier, Conseiller général. Effectivement, nous nous sommes mis d'accord avec Mme Polito et les chefs de dicastère de la Commune.

Nous allons compenser CHF 30'000.- sur le poste 3411.3144.00 « Entretien et réparation du bâtiment du Centre sportif » et CHF 20'000.- dans le compte 2120.3171.00 « Subsidés pour camps de ski et d'été » soit avec un solde de CHF 93'616.- au lieu de CHF 113'616.- pour ce poste.

Ceci est la proposition que nous vous soumettons en commun avec Mme Polito et moi-même.

M. Frédéric Clément, Président. Je donne la parole au Conseil communal. M. Carrel.

M. Olivier Carrel, Conseiller communal. Le Conseil communal vous remercie pour cette proposition commune et vous informe qu'il se rallie à cette proposition et prend acte des modifications des différents postes.

M. Frédéric Clément, Président. Nous passons au chapitre 3.

Chapitre 3 / Culture, sports et loisirs

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

Mme Mélanie Maillard Russier, Présidente de la Commission financière, a la remarque suivante :

3410.3636.00 Promotion du sport

La Commission financière constate une augmentation de CHF 5'000.- par rapport aux comptes 2019. Elle demande à en connaître la raison.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

M. Frédéric Clément, Président. Je donne la parole au Conseil communal. M. Pierre-Emmanuel Carrel.

M. Pierre-Emmanuel Carrel, Conseiller communal. Effectivement, nous avons prévu dans la réorganisation comptable MCH2 d'introduire tout ce qui concerne la promotion du sport sous un même poste. Il y a trois associations qui bénéficient de subventions spécifiques, parce que leurs activités s'adressent à une population élargie, en dehors de leurs membres, en particulier aux enfants. Il y a le Judo Club avec l'organisation du Little Kano, le Badminton club avec la Welch-Cup et le ski club avec la réorganisation des après-midis de ski pour les enfants et la mise à disposition de moniteurs.

En 2019, le compte promotions du sport n'a pas enregistré la subvention pour le Little Kano qui a été enregistré dans le compte 350.365.05 à savoir actuellement le compte 3421.3636.05 « Dons extraordinaires sociétés locales. C'est un réaménagement comptable.

M. Frédéric Clément, Président. D'autres interventions par rapport au chapitre 3 ? Tel n'est pas le cas, nous passons au chapitre 4.

Chapitre 4 / Santé

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

Chapitre 5 / Prévoyance sociale

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

Mme Mélanie Maillard Russier, Présidente de la Commission financière, a la remarque suivante :

5600.4511.00 Prélèvement réserve aide au logement

La Commission financière, a pris acte que le Conseil communal n'a pour l'heure pas donné suite à sa requête visant la création d'un fonds spécial pour une politique foncière active déjà dès le budget 2021 et qu'en l'état, aucun règlement ad hoc y relatif n'a été élaboré. La Commission attend aussi la position du Conseil général sur le message du Conseil communal quant à l'aide directe au logement.

M. Frédéric Clément, Président. La parole est Conseil général ? M. Zaugg.

M. Michael Zaugg, Conseiller général. Le parti socialiste de Villars-sur-Glâne déplore que le budget prévoie de dissoudre les réserves de CHF 470'000.00 pour l'aide au logement. Nous rappelons que MCH2 permet, en dépit de la déclaration dans le message relatif au budget 2021 pour le chapitre 5600.4511.00, de créer des réserves, pour autant qu'elles soient accompagnées d'un règlement.

Nous considérons toutefois qu'il est trop tard pour rédiger et approuver un tel règlement. Le parti socialiste de Villars-sur-Glâne approuvera donc la dissolution de cette réserve. Ceci ne doit pourtant pas être interprété comme un signal que le parti socialiste renoncera à sa politique de logement qui envisage à rendre accessible un logement abordable à chaque habitante et habitant de notre Commune.

Au contraire, nous attendons que le Conseil communal réalise ses idées proposées dans le message relatif au règlement communal sur l'aide au logement dans les délais les plus brefs.

M. Frédéric Clément, Président. D'autres interventions pour le chapitre 5 ? Tel n'est pas le cas, nous passons au chapitre 6.

Chapitre 6 / Trafic et télécommunications

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

Chapitre 7 / Environnement et aménagement

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

Mme Mélanie Maillard Russier, Présidente de la Commission financière, a les remarques suivantes :

7101.3101.30 Achats et remplacements de compteurs

La Commission financière a été informée par M. Bapst, Conseiller communal, que cette augmentation de poste était due à l'introduction d'un nouveau système de compteurs lisibles à distance. La Commission financière estime que cela aurait justifié un commentaire dans le message.

7101.3140.05 Entretien des conduites d'amenées

La Commission financière a demandé que les explications fournies par M. Bapst, Conseiller communal, sur la forte augmentation de ce poste par rapport aux comptes 2019 soit également données en séance du Conseil général.

7206.3132.50 Etude de l'agrandissement de la STEP

La Commission financière demande que des explications soient données au Conseil général sur l'utilisation du montant budgétisé de CHF 100'000.-.

7900.3132.50 Frais d'études et projets

La Commission financière a constaté que ces dernières années ce poste était régulièrement sous-utilisé. La Commission financière a demandé que les explications qui lui ont été données par M. Marmier sur la nouvelle politique mise en place le soit aussi pour le Conseil général.

7301.3010.00 Salaires du personnel des déchetteries

La Commission financière demande que le Conseil général soit informé de la raison de cette différence importante par rapport aux comptes 2019 (+ de CHF 80'500.-).

7301.3101.00 Achats de sacs

Une explication est attendue de la part de M. Pierre-Emmanuel Carrel, Conseiller communal, sur l'augmentation de ce poste par rapport aux comptes 2019.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

M. Frédéric Clément, Président. Etant donné que le Conseil général n'a pas de remarque, je laisse les différents Conseillers communaux répondre. Tout d'abord M. Bapst.

M. Nicolas Bapst, Conseiller communal. Je vais répondre aux trois questions posées par Mme la Présidente de la Commission financière, à savoir, tout d'abord, le poste 7101.3101.30 « Achats et remplacements de compteurs ». Il est vrai que nous avons envisagé pour les prochaines années de remplacer les compteurs d'eau de Villars-sur-Glâne avec une possibilité de lecture à distance. En effet, il devient de plus en plus difficile d'accéder aux habitations car les personnes sont souvent absentes la journée lorsque les releveurs passent. A mon avis, c'est une bonne solution car les appareils sont garantis pour une quinzaine d'année.

S'agissant du poste 7101.3140.05 « Entretien des conduites d'amenées ». Cet été, suite à différents orages, nous avons effectué une visite in situ ce qui veut dire que nous avons marché un après-midi sur les 12,5 km qui séparent le Gibloux et le réservoir de Villars-sur-

Glâne et avons constaté que la conduite s'est fortement dégradée dans la zone du Gibloux. En effet, la conduite longe un ruisseau qui a délavé ses enrobages.

En 2018, il y avait CHF 70'000.- inscrit au budget et CHF 25'000.- ont été dépensés. En 2019, il y avait CHF 60'000.- inscrit au budget et CHF 9'000.- seulement ont été dépensés. Pour 2020, il y avait CHF 38'000.- inscrit au budget et à la fin septembre - début octobre, CHF 26'500.- ont déjà été dépensés car des mesures provisoires ont dû être prises. De ce fait, pour le budget 2021, un montant de CHF 40'000.- a été inscrit pour sécuriser cet approvisionnement d'eau.

Au sujet du poste 7206.3132.50 « Etude de l'agrandissement de la STEP », c'est un long serpent de mer qui a débuté en 2006 par une carte des dangers liés aux crues de la Glâne avec un danger d'inondation moyen pour les bâtiments et les infrastructures sur le site de Ste-Apolline avec une hauteur d'eau de 0.5 à 2 mètres. Après plusieurs études, nous avons reçu en 2014 une confirmation de la carte des dangers liés aux crues de la Glâne. Une expertise du Pr. David Consuegra, dans le cadre d'un projet d'agrandissement de Ste-Apolline, nous l'a confirmé. En 2017, une étude avec le Bureau Ribl a été réalisée pour les mesures de protection des crues de la Glâne et de Ste-Apolline. Il faut savoir que si seul, le site de la STEP est protégé, les travaux ne seront pas subventionnés par la Confédération. Par contre si l'ensemble du hameau de Ste-Apolline est protégé, une subvention de 70% sera allouée.

En 2019, le Canton a demandé de faire une simulation 2-D des crues de la Glâne en effectuant un aménagement sous le pont de Ste Apolline. Ce qui veut dire un barrage de bois flottant qui se mettrait contre le pont et qui diminuerait ou stopperait l'écoulement du cours d'eau.

Après ces études-là, nous avons réalisé quatre variantes, à savoir : une digue fusible qui consiste à faire une excavation en remplaçant par des matériaux relativement fragiles et inondables et, dès qu'il y a une pression d'eau dessus, la digue lâche et l'eau peut s'évacuer. Cette solution ne me plaît pas du tout car le jour où il y aura une inondation de la Glâne peut-être qu'il y aura des personnes sur cette digue fusible au moment où elle pourrait lâcher. Nous avons proposé au Canton de faire une tranchée en trapèze après le pont et la chapelle de Ste-Apolline sur le chemin qui mène à Hauterive. C'est-à-dire d'abaisser le chemin car s'il y a un aménagement qui se forme au niveau du pont, l'eau pourrait passer par-dessus. Ce moyen serait beaucoup plus simple au niveau de son exécution et beaucoup plus sécuritaire au niveau des personnes qui seraient éventuellement présentes.

En 2020, nous avons transmis le projet au Canton pour l'examen préalable et tous les feux étaient au vert sauf pour le Service archéologique qui ne veut pas entendre parler que l'éperon rocheux soit abaissé sur le chemin dit Saint-Jacques-de-Compostelle. Il y aura une séance encore la semaine prochaine avec les services concernés pour essayer de les convaincre que c'est la meilleure solution pour sécuriser l'ensemble du hameau de Ste-Apolline.

En ce qui concerne l'historique de la STEP, en 2011, il y a eu la nouvelle loi sur les eaux qui permet une nouvelle délimitation des bassins versants inscrits dans un plan directeur. En 2012, il y a eu une planification régionale de l'épuration établie par le Canton avec une analyse multicritère où la Commune peut rester sur le site de Villars-sur-Glâne mais doit intégrer la STEP de Hauterive dans son bassin versant. Ce qui veut dire que la STEP de Hauterive qui se situe en-dessous du Monastère serait condamnée et les eaux seraient pompées sur Villars-sur-Glâne.

Nous avons analysé la possibilité d'agrandir la STEP de Villars-sur-Glâne en intégrant celle de Posieux et conclut que le terrain à disposition sur le site est suffisant y compris pour effectuer le traitement des micropolluants.

Nous avons également réalisé une étude afin de rallier Villars-sur-Glâne sur la STEP de Fribourg ce qui nous obligerait de réaliser une galerie souterraine depuis le pont de la Glâne jusqu'au Neigles sur une longueur d'environ 3 kilomètres. Les coûts de cette galerie s'élèveraient à plus de 40 millions. Ceux-ci nous ont fortement découragés car nous devrions tout de même garder tous les bassins d'accumulation d'eau à Villars-sur-Glâne ainsi qu'une partie de la STEP. La partie boue de Villars-sur-Glâne est largement surdimensionnée même pour les vingt ou trente prochaines années. Un autre aspect est que dans les eaux de Villars-sur-Glâne, il y a malheureusement des produits qui viennent de la décharge de Hauterive ainsi que de la SAIDF qui ne sont pas compatibles avec les eaux de la Ville de Fribourg qui elle, aimerait traiter les eaux par ozonation. Dès lors, les deux eaux ne peuvent pas être mélangées et avoir le même système, il faudrait pour l'ensemble des deux STEP un traitement avec le charbon actif.

Dernièrement, le Conseil communal a décidé d'attribuer un mandat pour un montant de CHF 100'000.- qui a déjà été budgétisé l'année passée mais pas utilisé car la problématique de la protection des crues n'était pas claire. Aujourd'hui, une solution a été trouvée. Dès lors, l'étude d'avant-projet concernant le traitement des micropolluants peut continuer d'avancer afin d'être déposé au Canton qui lui devra le faire approuver par la Confédération. Si cette

dernière admet notre façon de traiter les micropolluants, elle répondra directement au Canton qui lui validera ces travaux.

Concernant le planning prévisionnel, il y a l'élaboration de l'avant-projet pour les micropolluants en 2021, l'envoi du dossier via le Canton à la Confédération à la fin 2021, le lancement des études d'avant-projet STEP (filiale eau) à la mi-2021 car la filiale boue est largement surdimensionnée, la consultation préalable au Canton à la mi-2022 de l'avant-projet STEP modifié, à la mi-2022, il y aura le choix des mandataires pour l'exécution de l'agrandissement de la STEP, en 2023, il y aura un vote pour le crédit d'investissement par le Conseil général probablement en novembre 2023 et enfin, en 2024, il y aura la mise à l'enquête, les appels d'offre et le démarrage des travaux.

Voilà le résultat de toutes les études de la STEP de Villars-sur-Glâne.

M. Frédéric Clément, Président. Je donne la parole à M. Marmier.

M. Bruno Marmier, Conseiller général. Par rapport au poste 7900.3132.50 « Frais d'études et projets », je peux vous informer que ce poste est fortement dépendant de l'avancée de la procédure du PAL. Cette procédure s'éternise étant donné les nombreux recours au Tribunal fédéral contre la manière de procéder du Canton. Nous devrions avoir des nouvelles de notre PAL d'ici cinq à six mois.

Une bonne partie des éléments qui figurent dans ce compte démarrerons dans la deuxième moitié de l'année 2021 voire même fin 2021. Avec le compte des frais d'études et projets qui est aussi valable pour celui des routes par le biais du chapitre de l'aménagement du territoire, nous cherchons à éviter d'avoir un total théorique différent du total imputé c'est-à-dire de resserrer la planification.

M. Frédéric Clément, Président. Je donne la parole à M. Pierre-Emmanuel Carrel.

M. Pierre-Emmanuel Carrel, Conseiller communal. Tout d'abord concernant le poste 7301.3010.00 « Salaire du personnel des déchetteries », nous avons actuellement trois collaborateurs pour un équivalent de 2,7 EPT. Jusqu'ici les collaborateurs étaient enregistrés sur le compte de l'édilité 6150.3010.001 alors qu'ils travaillent essentiellement pour le ramassage des déchetteries de quartier. Il faut également prendre en considération les recettes du poste 7301.4910.000 « Imputation interne des salaires » pour environ CHF 35'000.-, ce qui diminue la différence.

Pour le poste 7301.3101.00 « Achats de sacs », il s'agit d'un compte difficile à définir précisément par avance. Ce compte permet de couvrir l'achat de tous les sacs soit, les sacs poubelles oranges, les sacs pour les poubelles publiques, les sacs destinés aux collectes des déchets en plastique ainsi que les sacs Robidog pour les chiens.

A titre d'information, le budget 2020, représentait également la somme de CHF 28'000.-. Pour 2021, il n'y a pas eu d'augmentation pour ce compte. Au niveau des comptes 2018, nous avons eu une dépense de CHF 31'792.25.

Selon nos services, le montant de CHF 28'000.- pour 2021 représentent la moyenne des dépenses. Pour rappel, au niveau de la procédure, c'est le fournisseur Petroplast AG qui gère le stock des commerces. Nous recevons chaque mois le décompte. Ceci nous permet de connaître précisément le nombre de sacs livrés aux différents commerçants

M. Frédéric Clément, Président. Nous passons au chapitre 8.

Chapitre 8 / Economie publique

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

Chapitre 9 / Finances et impôts

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

Mme Mélanie Maillard Russier, Présidente de la Commission financière, a la remarque suivante :

9100.4309.00 Prélèvement provision PF17 - Réforme fiscale

La Commission financière prend acte que le Conseil communal maintient sa décision de dissoudre cette réserve de façon dégressive sur 3 exercices (2020-2021 et 2022) malgré le fait que le résultat du budget 2021 ne soit pas bon.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

M. Frédéric Clément, Président. Nous passons à l'examen du budget des investissements 2021 au format MCH2

Budget des investissements 2021

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

M. Frédéric Clément, Président. Nous passons à l'examen du budget par natures 2021 au format MCH2.

Budget par natures 2021

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

M. Frédéric Clément, Président. La parole n'étant plus demandée, je remercie le Conseil communal, l'administration et en particulier Mme Rusterholz pour tout le travail fourni et l'établissement des documents. Je remercie les Conseillères et Conseillers généraux pour leur travail important d'analyse et d'argumentation de ce budget. Nous pouvons passer au vote final.

Celles et ceux qui approuvent le budget de fonctionnement et des investissements 2021 sont priés de le manifester par main levée.

Le budget 2021 est accepté à l'unanimité

M. Frédéric Clément, Président. Nous allons faire quelques minutes de pause.

La séance est interrompue de 22h.45 à 22h.57.

M. Frédéric Clément, Président. Il est 22h.57 et selon les différents avis, je vous propose d'en rester là pour ce soir et de poursuivre notre ordre du jour demain. Je vous souhaite à toutes et à tous une bonne rentrée ainsi qu'une bonne nuit. La séance est levée.

La séance est levée à 22 heures 58.

Approuvé le 11.02.2021

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le Secrétaire

Emmanuel ROULIN



Le Président

Frédéric CLEMENT





Budget 2021

La triple peine:

- MCH 2
- RFFA
- COVID 19

I. DEFICIT:
CHF 5'648'570.-

7% des charges

cote des 5% désuète

compensation par réévaluation
du patrimoine MCH2 au stade
des comptes 2021

équilibre comptable

II. REEVALUATION MCH2

1. CHF 34'869'730.- (provisoire)

2. coût sur budget 21: CHF 2'545'363.- amortissements supplémentaires (p. 88)

3. coût réduit de CHF 1'432'567.- au stade du budget par prélèvement sur réserve (p. 75)

4. impact de la réévaluation sur résultat: CHF 1'112'796.-

5. résultat: « MCH 1 »: - CHF 4'535'774.-

III.
PROVISION
PF17

- 1. total initial: CHF
4'050'000.-
- 2. prélèvement 2020: CHF
2'000'000.-
- 3. prélèvement 2021: CHF
1'150'000.-
- 4. solde: CHF
900'000.-

(p. 73)

IV. PEREQUATION FINANCIERE

1. charge nette 2021: CHF 7'722'633.-

2. charge nette 2020: CHF 8'983'144.-

3. baisse annuelle de CHF 1'260'511.-

4. baisse de l'IPF

(années de calcul 2017 / 2018 / 2019)

5. Baisse de CHF 2'392'000.- sur 2 ans
(20-21))

V. COMPENSATION CANTONALE RFFA (p.74)

1. en 2020: CHF 1'142'220.-

2. en 2021: CHF 589'193.-

3. différence: - CHF 533'027.-

4. causes: bases de calcul évolutives / baisse des recettes PM

5. plus les recettes baissent, moins VSG perçoit...

VI. IMPÔTS PERSONNES PHYSIQUES

1. revenu

- comptes 2019: CHF 22'500'000.-
- budget 2020: CHF 23'215'000.-
- budget 2021: CHF 22'500'000.-
- stabilité
- hausse sans COVID 19 (sous-évaluations 2017 / 2018 à CHF 22'000'000.-)

VI. IMPÔTS PERSONNES PHYSIQUES

2. fortune

- comptes 2019: CHF 2'751'000.-
- budget 2020: CHF 2'600'000.-
- budget 2021: CHF 2'600'000.-
- aucune hausse vu réforme fiscale cantonale

VII. IMPÔTS PERSONNES MORALES

1. bénéfice:

- comptes 2019: CHF 19'263'823.-
- budget 2020 (RFFA): CHF 17'645'000.-
- budget 2021 (RFFA + COVID 19): CHF 12'550'000
- retour aux années 2010- 2011 / budgets
CHF 62'000'000.-
- effet COVID 19 pur: - CHF 4'600'000.-
- inconnues subsistent ...

VII. IMPÔTS PERSONNES MORALES

2. capital:

- comptes 2019: CHF
2'900'000.-
- budget 2020 (RFFA) CHF
260'000.-
- budget 2011: CHF
230'000.-
- perte de 92,1 % depuis 2019

VIII. IMPÔTS DIVERS

1. mutations immobilières



- comptes 2019: CHF 2'335'664.-
- budget 2020: CHF 1'000'000.-
- état 31.10.20: CHF 2'500'000.-
- budget 2021: CHF 1'500'000.-



prudence / optimisme

VIII. IMPÔTS DIVERS

2. contributions immobilières

- comptes 2019: CHF 5'340'000.-
- budget 2021: CHF 5'450'000.-
- rénovations / densification
- valeurs fiscales en hausse

IX. CHARGES

- 1. charges ordinaires maîtrisées, y compris salaires (CHF 10'175'700.-) (p. 3 message)
- 2. maintien des prestations communales / pas de décision hâtive en mode panique / COVID 19)
- 3. dettes: intérêts CHF 930'000.- , soit + CHF 134'000.- C 19:
 - tension sur les marchés financiers
 - augmentation de la dette à CHF 87'000'000.- (+ CHF 8'000'000 par rapport à 2020)

- 1. 2021: année des planètes non alignées
- 2. faire le dos rond vu caractère exceptionnel de la situation sanitaire
- 3. premières tâches du nouveau CC:
 - réflexion sur les recettes / besoin de liquidités pour investissements
 - réflexion sur les investissements
 - réflexion sur le prestations
 - ...

X. CONCLUSIONS

merci de votre
attention



Postes 2020	B2020	Postes 2021	B2021	
210.315 Entretien et location machines et informatique	37'918.00 (Photocopies)	2120.3150.00 Entretien du mobilier et des machines de bureau (sans informatique)	43'828.00 (Photocopies +5'910.00)	58'328.00
	10'807.00 (Mobilier et outillage)	2120.3150.00	14'500.00 (Mobilier et outillage +3'693.00)	
	55'000.00 (Maintenance, toners et licences)	2120.3113.00 Matériel informatique, réseau imprimante, toner	40'000.00	
		2120.3118.00 Achat, mise à jour logiciel	4'541.10 (+2'000 – licences)	
		2120.3153.00 Entretien du mobilier et du réseau	16'101.15 (+3'642.00)	
	103'725.00			

Postes 2020	B2020	Postes 2021	B2021	
210.311.05 Renouvellement hardware et software	55'000.00	2120.3113.00 Matériel informatique, réseau imprimante, toner	55'000.00	95'000.00
210.315 Entretien et location machines et informatique	55'000.00	2120.3113.00 Matériel informatique, réseau imprimante, toner	40'000.00	
	0.00	2120.3118.00 Achat, mise à jour logiciel	4'541.10 (+2'000 – licences)	
	0.00	2120.3153.00 Entretien du mobilier et du réseau	16'101.15 (+3'642.00)	
Totaux	110'000.00		115'642.25	
			+ 5'642.25	